



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques

Service Travaux des Assemblées

NM/CM

PROCES VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Régine CERAN

ADOpte A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communication de la liste des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DEC19-108

Avenant à la convention d'occupation précaire au profit de l'Amicale Musulmans Campinois de terrains située 42 rue Eugène Varlin du 1er novembre au 31 décembre 2019.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

DEC19-109

Défense de la Commune

Désignation de la SCP SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH et Associés pour représenter la Commune dans le cadre des requêtes introduites, devant le Tribunal administratif de Melun, par la société Orange, par lesquelles elle demande l'annulation et la suspension de l'arrêté portant " interdiction de la poursuite des travaux visant à l'installation d'un dispositif de téléphonie mobile sur la parcelle sise 177 rue du Docteur Bring à Champigny-sur-Marne", pris le 30 septembre 2019 par le Maire de Champigny-sur-Marne.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

2^{ème} commission: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

DEC19-110

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par Monsieur et Madame SAINT MARTIN Christian d'un pavillon sis 15 rue du Piple.

Commissions concernées:

2^{ème} commission: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et

marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC19-111

Tarification des gobelets Ecocup pour les manifestations publiques

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

DEC19-112

Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 6.000.000 euros pour une période de 364 jours à compter du 22 novembre 2019 jusqu'au 20 novembre 2020, à passer avec l'établissement La Banque Postale.

Commission concernée:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC19-113

Défense de la Commune

Désignation de la SCP SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH & Associés pour représenter la Commune dans le cadre de la requête introduite, devant le Tribunal administratif de Melun, par Monsieur Didier DUPOU, par laquelle il sollicite l'annulation de la décision de refus de permis de construire de la commune prise par arrêté du 6 février 2018 pour un changement de destination d'un bâtiment situé au 11 rue Saint Etienne à Champigny-sur-Marne, et l'annulation de la décision implicite du 10 juin 2018 de la commune rejetant son recours gracieux.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

2^{ème} commission: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

DEC19-114

Défense de la Commune

Désignation de la SELARL GAIA, 4 bis cité Debergue, 75012 PARIS pour représenter la Commune dans le cadre des requêtes introduites, devant le Tribunal administratif de Melun, par Monsieur DEWITTE, par lesquelles il demande respectivement : l'annulation de son évaluation professionnelle pour 2017 (requête n°1800416), l'annulation du tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2018 (requête n°1800420) et l'annulation de son évaluation professionnelle au titre de l'année 2018 (requête n°1810907).

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

2^{ème} commission: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

DEC19-115

Halte-garderie située 185 rue de Verdun à Champigny-sur-Marne.

Bail relatif aux appartements n°55, 56 et 57 à intervenir entre IDF Habitat et la Ville de Champigny-sur-Marne.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5^{ème} commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

M. LE MAIRE

« Vous avez eu communication des décisions qui ont été regardées et discutées dans les différentes Commissions. Avant de passer au premier point, trois petites informations importantes pour les habitants de notre ville. La première, le mois dernier, je vous avais fait état de la décision du Préfet, après en avoir discuté avec le commissaire de police, de

mettre en place des permanences sur le bas de Champigny. Je vous annonce ce soir que celles-ci se tiendront tous les mardis de 14 h à 17 h au sein de la Maison de justice et du droit, et qu'elles démarreront le mardi 7 janvier 2020. La présence de la police, à cet endroit, concordera avec celle des intervenants du bureau d'aide aux victimes. Je crois donc qu'il y a une opportunité intéressante pour celles et ceux qui ont besoin de ce service.

Deux autres informations qui touchent à notre projet du centre-ville, puisque j'ai été amené à faire un recours auprès de la commission régionale du patrimoine et des sites suite à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet de centre-ville.

Ce recours avait été fait en date du 25 septembre 2019, au moment du dépôt de la demande du permis de construire. Le recours introduit par le Maire a été accepté par le Préfet de région, ce qui conforte quand même, la qualité du projet du centre-ville qui a été acté ici, et travaillé avec la population campinoise.

Et la dernière information, vous le savez, une lettre du Maire a été distribuée ces jours derniers pour vous faire état du fait que les recours qui ont été développés, déposés contre notre plan local d'urbanisme ont tous été rejetés, ce qui permet, vous comprendrez bien, que notre projet municipal de développement et d'aménagement se poursuive dans les meilleures conditions, et cela dans l'intérêt, là aussi, des habitants de notre ville.

Je vous propose de passer au point numéro 1, Patrick Le Guillou. »

M. LE GUILLOU

« Sur ce point-là, excusez-moi, pourrait-on avoir connaissance du jugement du tribunal administratif, rapport et délibéré ? Est-ce possible ? »

M. LE MAIRE

« Ce sera donc fait dès demain, c'est public. »

M. LE GUILLOU

« Cela évitera d'aller s'adresser directement au greffe du tribunal administratif demain. »

M. LE MAIRE

« Ce sera fait. »

1)

Budget primitif 2020 – Budget principal Ville.

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par JJ. GUIGNARD

M. LE MAIRE

« Je vous propose de passer au point numéro 1, donc le budget primitif 2020. Je passe la parole à mon collègue Jean-Jacques Guignard. »

M. GUIGNARD

« Merci. Chers collègues, cette première délibération, comme vient de vous le dire le Maire, concerne le budget primitif pour l'année 2020. Ce budget est dans la droite ligne de notre débat d'orientation budgétaire, que nous avons tenu à l'occasion de notre dernier Conseil municipal du 20 novembre dernier. L'architecture de ce budget primitif est structurée par 136 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, et 58 millions

d'euros de dépenses d'investissement. Des dépenses permettant de maintenir un haut niveau de service rendu à la population, dans des domaines aussi variés que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'action sociale, la qualité de vie, la sécurité publique, l'accès à la culture, aux pratiques sportives, à la santé. Ce niveau de service public est maintenu haut en n'augmentant pas le taux d'imposition de la ville. Nous baissions même la pression fiscale sur les Campinois en abaissant de 6,8 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui bénéficiera aux locataires comme aux propriétaires. Cette baisse de la pression fiscale est d'autant plus appréciable pour les Campinois que nos taux fiscaux sont inférieurs à ceux des villes voisines. Par exemple, pour un même logement, le cumul de la part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière s'élève à 338 € à Champigny contre 408 € à Villiers, 378 € à Joinville, 369 € à Chennevières, et 343 € à Saint-Maur. Cette situation est due à une augmentation en flèche de l'imposition dans les villes voisines ces dernières années.

Pour ne prendre qu'un exemple, depuis 2012, le taux de la taxe d'habitation a augmenté de 2,6 % dans notre ville, contre 17 % à Saint-Maur. Quant à la taxe foncière des propriétaires de Saint-Maur, elle a subi une explosion de pression fiscale de 29 %, alors que dans la même période, elle a augmenté de 5,88 % dans notre ville. Si vous permettez cette digression, le choix de la politique de non-respect de la loi SRU a manifestement un prix. Quoi qu'il en soit, toutes les communes ont subi les baisses de dotations. Mais il y a pour nous une ligne rouge que nous pouvons refuser de franchir, celle de faire peser sur les contribuables Campinois les contraintes financières auxquelles nous soumet l'État. Nous préférons à la place nous mettre dans une position de combat.

Si vous mettez bout à bout la baisse des dotations de plus de 27 millions d'euros en cumulé, et la limitation de l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement limité à 1,2 %, le corset ne cesse de se resserrer sur nos finances publiques pour nous mettre à bout de souffle, d'autant que l'État nous impose toujours plus de dépenses obligatoires. Il s'agit cette année :

- Du coût de la scolarisation dès trois ans, à hauteur de 500 000 € dont 90 000 € pour le privé ;
- De l'augmentation de la contribution de la brigade des sapeurs-pompiers sur deux ans à hauteur de 95 000 € ;
- De crédits cités éducatifs de 72 000 €, qui seront, je le répète, entièrement remboursés, mais qui devront entrer théoriquement dans les 1,2 %.

Sur ce dernier point, nous avons exigé auprès des ministres concernés et du Préfet que ces dépenses nouvelles, et pour autant utiles, soient exclues des 1,2 %. Dans l'attente d'une réponse claire de l'État, nous faisons le choix de vous proposer un budget qui part du principe que cette réponse doit être positive. Autrement dit, nous nous mettons en position de mener une bataille sur cette question. Il faut en effet parfois savoir forcer le destin. Il en va du respect des Campinois et des Campinoises. Ces contraintes financières n'entament pas pour autant notre volonté de maintenir le service public pour tous et de faire de notre commune un bouclier social et solidaire face aux difficultés du quotidien des Campinois. Ce budget est l'expression de cette volonté politique.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous allons consacrer :

- 32 millions au secteur scolaire et périscolaire, plus de 8 000 enfants ;
- 19 millions à l'entretien et à l'environnement du cadre de vie de tous les Campinois ;
- 6 millions au développement économique et urbain ;
- 9 millions à l'action sociale, aux actions solidaires envers les personnes âgées et à la santé pour, je le rappelle, près de 27 000 patients ;
- 8 millions à l'action culturelle avec nos écoles d'art et nos centres culturels qui réalisent quant à eux 20 000 entrées ;

- 9 millions pour les activités en direction de la jeunesse et la pratique sportive dans les différentes salles, 49 salles et divers terrains ;
- 6 millions pour l'accueil de la petite enfance pour faire vivre au quotidien ce service public communal ;
- 58 % de notre budget de fonctionnement est consacré au personnel.

Il est pour nous primordial de donner de meilleures conditions possibles de travail, d'évolution de carrière et de rémunération aux agents de la ville. Je parle ainsi de la création du futur centre technique municipal, celle de notre nouveau centre de formation, des quotas locaux d'avancement en catégorie C que nous avons modifiés de façon à ce que plus d'agents puissent avoir accès à cet avancement, ou encore de la prime annuelle de 200 € instaurée l'année dernière pour tous les agents et que nous rééditons.

Nous parlions ainsi, quelque part, le gel scandaleux du point d'indice qui paupérise les fonctionnaires territoriaux à leur coût de la vie qui, lui, continue d'augmenter. Concernant nos dépenses d'investissement, elles sont en baisse de 7,35 % par rapport au budget 2019, uniquement du fait d'une baisse du boni disponible et de l'inscription l'an dernier d'opérations acquisitions/cessions financièrement neutres. Nous continuons d'investir pour la culture avec le financement pour 6 millions de la médiathèque du haut de Champigny, mais aussi pour la petite enfance avec 1,7 million pour le multi-accueil des Mordacs.

Les crédits alloués à la voirie de 7 millions d'euros sont maintenus à leur niveau de 2019. Pour les bâtiments scolaires, ils sont à nouveau augmentés et atteignent 2,6 millions. L'endettement global de la ville est resté maîtrisé tout au long du mandat et permet de poursuivre la réalisation de nos équipements en accompagnement de la transformation urbaine. Avec des dépenses d'investissement de 599 € par habitant, contre 357 € pour la moyenne de la strate, l'encours de la dette par habitant est de 1 727 € pour notre ville. Nous avons ainsi fait en sorte d'optimiser nos moyens pour dégager de nouvelles possibilités et répondre aux attentes des Campinois. Nous sommes par exemple à l'avant-garde de la transition écologique, notre puits de géothermie baisse la facture de 30 % pour 7 200 logements Campinois et évite 23 000 t de gaz à effet de serre. Le second bénéficiera à 5 000 nouveaux logements et soulagera la planète de l'équivalent de 7 000 voitures.

L'avenir, ce sont aussi nos enfants. Nous distribuons, je le rappelle, 5 900 pochettes scolaires. Nous avons 198 places en crèche collective, 5 300 enfants sont inscrits dans les centres de loisirs, et, avec la hausse du prix des repas, nous accompagnons le Siresco pour l'amélioration du service pour une restauration scolaire bio comprenant un repas végétarien ainsi que pour la réduction des plastiques et des déchets.

Les crédits pour débiter ou programmer de nouvelles opérations pluriannuelles projetées sont également prévus pour l'extension du groupe scolaire Henri Bassis, la reconstruction du groupe scolaire Eugénie Cotton, les études du groupe scolaire sur la vidéo ou encore la médiathèque du centre-ville. Nous voulons un service public fort dédié à l'intérêt et aux demandes des Campinois dans le cadre d'une fiscalité maîtrisée. Nous continuons plus que jamais à construire l'avenir d'une ville avec des services publics forts, avec des perspectives nombreuses de développement économique, une ville soucieuse de la protection de l'environnement et de la qualité de vie des habitants. Une ville où chacun trouve sa place, quels que soient ses moyens financiers pour bénéficier du bond en avant que sera l'arrivée du métro. Merci. »

M. LE MAIRE

« Merci. Clément Vaché, Jean-Louis Besnard. »

M. VACHE

« Bonjour à tous, chers collègues. Je pense que ce vote du budget est aussi l'occasion de faire un bilan sur notre action municipale. Je tiens tout d'abord à saluer l'action de la municipalité, des maires qui se sont succédé sur toutes les questions sociales. On a la chance aujourd'hui d'avoir des élus qui se sont battus pour porter toutes les politiques sociales sur la ville de Champigny, que ce soit au niveau de nos Maisons pour tous, des centres de santé, on a eu de belles choses qui ont été faites et accomplies. Et ça, c'est quelque chose qu'il faut aussi mettre en avant et c'est aussi une des opportunités de cette ville. En effet, il y a de la culture ailleurs, dans d'autres villes, il y a du sport dans d'autres villes, mais je pense que tout ce qui a été fait sur la question des quartiers prioritaires l'a été de manière volontariste. Je ne suis pas convaincu que ce soit fait partout de la même façon.

Après, sur la situation budgétaire. Jean-Jacques Guignard a souligné une baisse des dotations. La réalité, ce qu'on constate, c'est que nous sommes vraiment sur une crise budgétaire. Moi, aujourd'hui, quand je fais le calcul, on a perdu entre 2013 et 2019 jusqu'à 5 millions d'euros par an, soit, sur la totalité du mandat, 31 millions d'euros. Sachant qu'auparavant, on avait déjà eu une perte des dotations, que ce soit l'augmentation de la TVA, qui n'avait pas été compensée. Aujourd'hui, cette situation est réelle. Nous sommes dans une situation de crise, et de crise budgétaire. Et ça, il faut bien le prendre en compte pour la gestion de nos finances publiques. C'est la raison pour laquelle tout au long de cette mandature, moi, j'ai partagé des convictions sociales qui ont été portées à l'attention des plus défavorisés. Maintenant, ce que je constate, c'est que notre population, on ne peut pas être en mesure d'accueillir de nouveaux habitants et de continuer à densifier cette ville. On est sur une situation budgétaire trop fragile. Je pense que tout ce qui est fait au niveau des constructions de logements, la question de l'augmentation de la population, on ne pourra pas maintenir une ville de Champigny-sur-Marne à 85 000 habitants. Nos infrastructures ne suivront pas, nous n'avons pas le budget nécessaire pour le faire. C'est aussi une réalité à prendre en compte. Et la question de la répartition du logement, elle doit désormais se mettre en place à l'échelle du territoire. Ce sont d'ailleurs les objectifs préfectoraux qui sont destinés à l'échelle du territoire. On a largement contribué à la construction de nouveaux logements sur cette ville. Il faut aussi maintenant gérer en priorité la question des investissements et de nos infrastructures publiques.

Pour ce qui est de l'investissement également, au niveau de la PPI, c'est pareil. Là, il y a quelque chose à faire au niveau de nos écoles. La priorité doit être nos écoles. J'entends le fait que l'on se lance sur une rénovation du centre-ville ou d'autres infrastructures, mais à l'heure actuelle, la priorité, ce sont les compétences obligatoires de notre commune. Et ça, c'est aussi important de le souligner. Moi, ce que je fais de ce bilan et ma position de vote sur ce budget, je m'abstiendrai. Je m'abstiendrai sur ce budget. Merci. »

M. LE MAIRE

« Jean-Luc Besnard. »

M. JL. BESNARD

« Comment dire... Je commencerai par rappeler le fait que Patrick Le Guillon n'était pas présent en Commission, il n'a pas pu émettre de vote. Il ne faut pas en déduire quoi que ce soit du fait qu'il n'a pas été mentionné, qu'il réservait son vote. Bien.

Bonsoir à tous. Le texte qui nous est présenté ce soir ne contient pas d'éléments significativement nouveaux par rapport à ce qui a été indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires. Aussi, je m'en tiendrai dans un premier temps à quelques

observations à caractère général sur le contenu du rapport, en particulier sur les dépenses, avant d'évoquer un point de méthode sur les conditions de pilotage budgétaire et de faire un focus sur la politique de santé de la ville.

Je commencerai par l'équilibre du budget de fonctionnement, et en préalable, je reviendrai sur les deux derniers exercices. En avril 2019, dans le rapport de présentation du BP, vous affirmiez : « Le projet de budget primitif 2019 permet de maintenir les taux de la fiscalité locale directe, de développer les services publics offerts au Campinois, d'augmenter l'effort de gros entretien du patrimoine et de financer les investissements nouveaux ». Ça, c'était pour 2019. À cette époque, l'austérité que vous dénoncez ad nauseam n'a pas été contraire au maintien de la qualité de service. Mais cette année, vous allez encore un peu plus loin, puisque vous n'affichez qu'une progression encore plus modérée des dépenses réelles de fonctionnement, + 0,08 %, de BP à BP, contre + 0,6 % en 2019 par rapport à 2018, tout en affirmant que votre budget permet de maintenir tous les services rendus à la population dans quasiment tous les domaines de la vie municipale, tout en étant marqué par l'optimisation des moyens, des services, de nos services, pour dégager de nouvelles possibilités, de répondre aux attentes des Campinois. Tout cela, pour souligner l'écart qui existe entre votre discours et la réalité que vous décrivez, ce qui ne signifie pas, bien entendu, que ce que vous qualifiez d'austérité ne soit pas un problème réel pour les gestionnaires des collectivités publiques. Voilà pour le début.

Sur le fond, je rappelle tout d'abord que lors du débat sur les orientations budgétaires, vous aviez indiqué que « les dépenses imposées par l'État devraient être sorties du plafonnement qui nous est imposé ». Là, je cite. Ce qui sous-entendait que, dans l'hypothèse contraire, vous ne respecteriez pas la norme d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, ou bien que vous renonceriez à certaines d'entre elles, que vous avez d'ailleurs citées, soit en particulier celles correspondant à vos ambitions environnementales, et notamment donc dans la qualité des repas servis aux enfants. Ensuite, vous indiquez dans votre rapport que le calcul de cette dérive s'appuie sur une réponse positive de l'État à votre demande de ne pas intégrer dans cette évolution normée des crédits correspondants à la réussite éducative, contingent pompiers, et dépenses liées à l'obligation scolaire. Le tout pour environ 280 000 €.

En conséquence, ces dépenses devraient être intégrées dans le budget primitif en sus de celles que je viens d'évoquer, mais alors on devrait constater une croissance des dépenses de fonctionnement entrant dans le périmètre de la norme supérieure à 1,2 % par rapport au BP 2019. Or, apparemment, il n'en est rien. En effet, avec des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur, comme cela a été dit tout à l'heure, de 123 029 454 €, et en déduisant l'estimation des atténuations de produits pour 13 060 907 €, qui, selon ce que vous écrivez, ne font pas partie de l'enveloppe normée, on arrive bien à un total de 109 968 547 €, en progression de 1,2 % par rapport au BP 2019, dont les dépenses réelles de fonctionnement évaluées avec cette règle se situaient à 108 653 603 €. Dans ces conditions, on ne peut qu'être perplexe à la lecture de votre rapport.

En effet, soit vous vous êtes adressé au gouvernement pour solliciter une dérogation qui n'avait pas lieu d'être, soit vous avez revu à la baisse d'autres dépenses de fonctionnement afin de respecter le cadre réglementaire en toute hypothèse. Selon moi, une clarification serait la bienvenue.

Dans le même sens, on ne peut que s'interroger sur la faible croissance, + 0,4 %, les dépenses de personnel à 71 400 122 €. Compte tenu d'une part de l'effet du GVT, des mesures catégorielles, et d'autre part, de l'augmentation privée des effectifs à hauteur, en termes nets, de 7,5 postes. L'explication, qui m'a été donnée en Commission puis par mail suite à l'évocation de cette apparente contradiction, n'ayant pas levé mes réserves, je souhaiterais là aussi que vous apportiez une clarification.

Ensuite, je voudrais évoquer les problèmes posés par les relations avec le territoire. Sur la question de la non-prise en compte des écarts de richesses fiscales intra territoriales, et les insuffisances des lois MAPTAM et NOTRe, du point de vue de l'évolution des ressources fiscales dans la métropole, avec en particulier le blocage au niveau de 2015 des recettes de CFE reversées à ces communes, nous pouvons rejoindre vos critiques s'agissant de réformes dont l'application au bout du compte s'avère problématique au regard de leurs objectifs initiaux. Toutefois, s'agissant du T10, il convient de constater que notre commune a bénéficié depuis 2016, et en particulier cette année, d'énormes travaux d'assainissement, en particulier à Coeuilly, qui contribuent aussi à la lutte contre les pollutions des sols et de la Marne, mais que la ville de Champigny n'a jamais eu les moyens d'entreprendre tant qu'elle a été compétente en ce domaine.

Si l'on veut redonner du sens à la construction métropolitaine, actuellement en panne, on vous en fait acte, il faudra donc faire la part des choses dans les évolutions réglementaires à engager pour une plus grande égalité de traitement entre les communes qui disposent structurellement de ressources par habitant élevées et les autres, dont Champigny.

En attendant, cela ne devrait pas faire obstacle à la recherche de mutualisation nouvelle entre les communes du T10, voire d'autres territoires, comme Chennevières, notamment à propos par exemple de la piscine, et profiter, y compris dans le fonctionnement services de la paye, groupement de certains achats, gestion des systèmes informatiques, etc. Il y a un nombre ainsi que des domaines dans lesquels, sans remettre en cause les pouvoirs de décision des conseils municipaux, des collaborations pourraient être engagées et développées au bénéfice de tous les habitants du territoire.

J'aborde maintenant la question de l'investissement sur lesquels on peut considérer que des efforts importants sont affichés, mais à propos desquels il faut aussi remarquer qu'ils correspondent d'abord à l'arrivée à maturité de projets déjà anciens, comme la médiathèque ou le pôle multi accueil petite enfance des Mordacs auxquels on peut ajouter les crédits pour les espaces Les Simonettes nord, pour un total d'environ 10 millions d'euros. Déduction faite de ces travaux, qui ne seront pas tous terminés à la fin 2020, et qui devraient donc générer des restes à réaliser, et indépendamment des effets de report d'opérations inscrites dans le BP 2019, mais non engagées dont celles correspondant à l'usage du boni, comme l'a dit notre collègue tout à l'heure, les autres investissements traduisent plutôt un maintien de l'effort, le tout financé par un recours accru à l'emprunt. Pour l'instant, une marge existe sur ce plan. On vous en donne acte, compte tenu du profil des échéances de la dette communale et du niveau historiquement bas des taux d'intérêt à long terme. Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'importance des besoins futurs que nous avons évoqués ici, et qui requièrent une croissance forte et durable des ressources propres de la ville. Perspective qui, de notre point de vue, suppose un changement de la politique municipale. Mais sur ce plan, nous savons que nous ne serons pas entendus. Ce changement qui est pour nous un impératif se double de la nécessité d'évaluer la pertinence des budgets des différentes politiques conduites par la municipalité au regard de ses priorités de façon globale, en regroupant l'ensemble des moyens matériels et humains qui y sont consacrés. Or, cette approche analytique reste très lacunaire. Ayant posé cette question en Commission, il m'a été répondu que la commune n'avait pas les moyens de mettre en œuvre un véritable contrôle de gestion. Cette affirmation mérite discussion, puisque le contrôle de gestion qui a, entre autre, pour but celui d'éviter les dépenses inutiles et autres gaspillages, peut, à terme, être plus qu'autofinancé, surtout si on sait y associer le personnel.

A contrario, dans un passé récent, on a pu observer ce que pouvait coûter cette absence ou ce déficit de pilotage des dépenses engagées. Plusieurs exemples peuvent être invoqués en ce sens. Celui, par exemple, du dépassement du budget de la création de la Maison de la vie citoyenne par un facteur de 2,3, et, en remontant un peu plus loin dans

le temps, celui, par exemple, de l'achat d'un projecteur Dolby stéréo à Gérard Philipe, juste avant de décider de ne plus y organiser des séances de cinéma. Et la liste pourrait s'allonger, en particulier si on expertise la politique des achats. On pourrait aussi s'interroger sur le gain net pour la commune de la taxe sur la publicité commerciale, compte tenu des moyens mobilisés pour la recouvrer ou des changements de comportement qu'elle induit chez les redevables qui peuvent en diminuer l'assiette. Enfin, la mise en œuvre de procédures de contrôle pourrait faciliter la résorption des restes à recouvrer qui, en 2016, selon la Chambre régionale des comptes, représentait environ 4 % des produits de fonctionnement.

Je terminerai en évoquant la politique de santé à Champigny. J'ai eu souvent l'occasion de dire qu'elle était un marqueur fort de son identité sociale depuis fort longtemps, et je le réaffirme ici. Mais tout d'abord, il ne m'a pas été donné la possibilité de le faire directement, je veux ici rendre hommage à l'ensemble des personnels d'exécution et d'encadrement de la direction de la santé pour leur implication constante dans la recherche d'un meilleur service rendu à la population, tant dans le champ du soin que dans celui de la prévention. Mais un patrimoine, cela s'entretient et doit être valorisé, surtout dans ce domaine de la santé ou, pour un ensemble de raisons qu'il serait trop long de développer ici, les communes et leurs groupements devront à l'avenir être des acteurs à part entière de la politique de santé publique, si cela ne renvoie pas aujourd'hui à leurs compétences obligatoires. C'est pourquoi il ne faut, à cet égard, faire preuve d'aucune frilosité par rapport aux opportunités qui se présentent de développer sur notre territoire une stratégie de santé publique efficiente. Or, sur ce plan, et je parle d'expérience, il est clair que des freins bureaucratiques nous feront perdre du temps, de l'argent et des subventions. Au cours des dernières années, ce fut le cas pour le contrat local de santé conclu fin 2018 qui aurait pu l'être en 2013 puisque le dossier était alors bouclé, comme j'ai pu le constater de visu bien des années plus tard auprès de l'Agence régionale de santé. De même, un obstacle a été mis en 2015 à la création par la commune du Conseil local de santé mentale (CLSM) qui vient tout juste d'intervenir, alors que dans le contexte champinois, sa création est pourtant reconnue comme nécessaire par tous les acteurs locaux de la santé publique et qu'il a fallu pour y parvenir contourner l'obstacle en passant par la voie associative.

Enfin, près d'un an aura été nécessaire pour obtenir la création d'un poste de psychologue, alors que celle-ci ne nécessitait pas de dépenses supplémentaires pour la direction de la santé et qu'elle répond à un besoin évident pour accompagner le programme « sport nutrition santé » du Bois l'Abbé, crédibiliser notre volonté de faire de l'antenne du Centre de dépistage gratuit de Champigny un centre à part entière, financièrement mieux accompagné, et enfin, de compléter les moyens d'intervention à mobiliser dans le cadre du CLSM.

Tout ça pour dire que si c'est bien d'afficher des objectifs sociaux, il est encore mieux d'y consacrer toute l'énergie nécessaire plutôt que de perpétuer les travers de la bureaucratie ou des réflexes inspirés par une idéologie passéiste. De ce point de vue, j'espère donc d'une part, parce que c'est l'avenir, que la communauté professionnelle territoriale de santé de Champigny pourra dans les prochains mois devenir une réalité concrète, en particulier pour améliorer sur le territoire communal la prise en charge des soins non programmés, c'est-à-dire de réduire les délais pour obtenir des rendez-vous médicaux. Et que d'autre part, le dossier de la reconstruction du Centre Ténine, indispensable, au moins autant qu'une médiathèque, ne s'enlisera pas.

Pour terminer, je rappelle que l'an dernier, j'avais indiqué que le BP 2019 était le dernier de la mandature. Mais comme vous l'avez fait pour le BP 2014, vous avez décidé d'enjamber les élections municipales de mars prochain en nous présentant aujourd'hui votre projet dans son intégralité. Je note que ce choix ne répond pas à une obligation, la

Chambre régionale des comptes ayant indiqué dans son rapport de 2018 que vous avez bien souvent attendu la mi-avril pour faire voter le budget primitif, et que durant ce mandat, seul le BP de 2016 a été voté en décembre 2015 en raison de la création de la métropole au 1^{er} janvier 2016. En réalité, nous avons bien compris que votre décision vise à faire comme si les électeurs vous avaient déjà mandaté pour poursuivre votre politique, ce qui pose un vrai problème de démocratie. C'est pourquoi nous ne prendrons pas part à ce vote. Je vous remercie. »

M. LE MAIRE

« Merci. Je n'ai pas vu d'autre... Si, Madame Le Lagadec. »

M^{me} LE LAGADEC

« Merci, Monsieur le Maire. Nous avons donc à nous prononcer ce soir sur le budget 2020, qui est le dernier budget de cette mandature, mais aussi, comme ça vient d'être dit par mon collègue Besnard, le premier de la mandature à venir que, pour ma part, je trouve tout à fait responsable de voter dans cette période.

Tout d'abord, je tiens à saluer un budget de combat, comme ça été dit par Jean-Jacques Guignard, souhaitant dépasser le carcan de la limitation de l'augmentation des dépenses à 1,2 % imposé par l'État. On a fait plusieurs remarques lors du débat d'orientation budgétaire, je vais simplement revenir sur trois points.

Le premier point, l'urgence écologique n'est plus à démontrer. Elle doit aujourd'hui, dans les politiques des collectivités et donc bien entendu dans les politiques des visites, traverser l'ensemble des politiques publiques que nous mettons en place. Dans ce budget, quelques pas ont été faits dans cette direction. Quelques petits pas encore un peu timides à mon sens. Je regrette que cela ne soit pas un budget d'un virage écologique prenant en compte cette urgence, comme d'interroger nos modes de consommation, de production, les achats responsables que la ville fait, comme de mettre en place le tri sélectif sur les écoles, des jardins, en tout cas mettre des moyens pour envisager des espaces à jardiner à proximité des écoles dans les quartiers, etc. Des actes assez forts, qui montreraient donc que la ville de Champigny se saisit fortement de cette question. Première remarque.

Ma deuxième remarque concernera de nouveau la culture. Je l'ai déjà évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, la culture en 2017, je vous l'avais rappelé, comme tous les services municipaux l'ont été, il y a eu un énorme effort budgétaire fourni par l'ensemble des services municipaux. Mais il est vrai que la culture a donné une grande partie dans l'effort de guerre, on pourrait presque dire, de 2017, puisque presque 30 % de son budget a été amputé, une amputation de 300 000 €, je le rappelle. Il y avait déjà eu une baisse entre 2014 et 2017 de 11 %, ce qui fait que pour la culture, entre 2014 et 2020, ça fait quand même une part importante. Je réitère donc le fait que l'identité de notre ville s'est construite sur l'idée d'un service public qui participe à l'épanouissement et l'émancipation de tous. Et donc, je pense que nos budgets, celui-ci et les suivants, doivent réaffirmer une ambition culturelle pour la ville qui nous semblerait être un signe d'avenir, en particulier, j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer, en permettant l'ouverture d'une salle dédiée au spectacle vivant en centre-ville, et ainsi donc confirmer l'identité culturelle de notre ville.

Et pour finir, je finirai sur l'établissement public de territoire qui, cette année, voit donc l'augmentation annoncée de 9 %. Ça a été peut-être un peu moins flagrant dans le dossier qui nous a été remis, mais il faut le rappeler, c'est toujours un manque à gagner que constitue donc l'appartenance à l'établissement public de territoire depuis que ça a été décidé en 2016. C'est toujours, pour ma part, je le pense sincèrement, un non-sens. On le voit d'ailleurs dans les frais qui sont annoncés : 153 000 €, ne serait-ce que pour faire des frais de structure, c'est-à-dire pour faire fonctionner un échelon qui, pour le coup, par

contre, comme l'a dit si bien mon collègue Besnard, se révèle problématique au regard des objectifs initiaux. Et donc, cette année, on est exonéré de la contribution au SPIC, c'est une économie de 500 000 €. Mais cette économie présente un caractère non pérenne pour les années à venir, la ville se situant à la dernière place du classement à la DSU, il faut le dire, cette année, oui, les années suivantes, on ne sait pas. La prise en compte du potentiel financier agrégé du territoire en lieu et place de celui des communes continue de faire perdre 1 million d'euros à Champigny. Je vous laisse rapprocher ce million d'euros avec ce que je disais précédemment sur le budget culturel, et dire que, en fait, aujourd'hui, je trouve que les Campinois paient bien cher ce fameux établissement public territorial.

Mais vous l'aurez compris, prenant en compte l'ensemble du budget présenté, notre groupe votera pour ce budget combatif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

« Merci, Jeannick. Caroline Adomo. »

M^{me} ADOMO

« Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. C'est au nom du groupe socialiste que je tiens à saluer le travail mené par les services municipaux pour nous présenter un budget en équilibre, en cohérence avec les orientations budgétaires dont nous avons débattu le mois dernier. Ce dernier budget s'inscrit dans la lignée des précédents, à savoir : maintenir un service public fidèle aux attentes des Campinois, tout en optimisant les dépenses de fonctionnement. Sur le plan national, si nous pouvons nous réjouir de la stabilisation de la dotation globale forfaitaire, de la hausse de la dotation de solidarité urbaine pour à peu près 1,7 % et celle de la dotation nationale de péréquation, nous regrettons, comme nous l'évoquions lors du débat d'orientation budgétaire, l'obligation légale issue de la loi de programmation des dépenses publiques qui limite la progression des dépenses de fonctionnement à 1,2 %. C'est pourquoi nous saluons l'initiative de Monsieur le Maire d'interpeller les différents ministres et services pour que les dépenses induites par les différentes réformes de l'État sans compensation ne soient pas comptabilisées dans la hausse des dépenses.

Nous pouvons aussi nous réjouir de certaines de ces mesures, notamment que la ville puisse maintenir un certain niveau d'exigence pour le service public, même si la marge de manœuvre budgétaire est de plus en plus limitée. Nous nous réjouissons donc de la volonté politique de mettre en œuvre des services publics de qualité pour la petite enfance, la jeunesse, les personnes âgées, l'action sociale, la qualité de la vie, la sécurité publique, de l'accès à la culture, la pratique sportive et à la santé, et j'ai envie de rajouter, Jeannick, sur les questions environnementales, nous n'avons pas à rougir. Je pense que beaucoup de choses ont été faites avant ce mandat, durant ce mandat, et je l'espère, après ce mandat.

Les récents mouvements sociaux montrent l'attachement aux services publics face aux inégalités qui déchirent le pacte social, face aux politiques du gouvernement qui précarisent les plus fragiles et renforcent les plus privilégiés au détriment des classes moyennes et populaires. La hausse du budget lié aux dépenses de personnel est également un signal fort donné aux agents de la ville. Les récentes annonces de la réforme sur les retraites, notamment dans la fonction publique, et une énième attaque pour un statut de plus en plus mis à mal. Il y a eu le gel de l'indice, évidemment, ça a aussi été sous un gouvernement socialiste, je l'admets. Je n'ai pas de honte à l'admettre et de l'avoir soutenu, évidemment. Ça s'inscrivait dans un cadre beaucoup plus global. Mais une chose est certaine, c'est que la réforme qui nous est présentée, je ne vois pas qui pourrait être d'accord avec cette réforme, avec le retour en arrière qu'elle constitue et les

attaques sur les différents types d'activités, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé. Donc oui, je pense que l'on peut la dénoncer. Nous devons, dans ce contexte, continuer à favoriser l'avancement des carrières de nos agents, ainsi que leur formation. Et dans ce contexte, l'investissement de la ville dans un centre de formation dédié aux agents est une première à l'échelle communale qu'il faut pouvoir saluer. Ça constitue une réelle avancée et une prise en compte de leurs besoins.

C'est pourquoi, face aux besoins d'un budget de combat à la hauteur des enjeux politiques actuels et au regard des attentes des Campinois et des agents, le groupe socialiste votera en faveur de ce budget. Merci. »

M. LE MAIRE

« Merci, Caroline. Je n'ai pas vu... Monsieur Chevalier, allez-y. »

M. CHEVALIER

« Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir, Mesdames et Messieurs les conseillers, Messieurs-dames Campinois et Campinoises, bonjour, bonsoir. Les remarques que notre groupe fera sur votre projet de budget 2020 ne sont pas dirigées, bien sûr, contre les équipes financières de la ville, au contraire. Nous les remercions de leur travail. Elles nous éclairent sur les stratégies qui sont mises en œuvre et nous permettent de comprendre surtout le budget, alors que nous ne sommes que des béotiens en la matière.

Dans notre rôle d'opposition, nous devons être lanceurs d'alerte et le contrepoids de vos envolées lyriques, particulièrement parce que la grogne agite le pays et que nous sommes en pleine période préélectorale. Alors, je vous cite : « Le budget 2020 traduit les priorités exposées dans le débat d'orientation budgétaire et s'inscrit dans la poursuite de la réalisation du mandat donné par les Campinois. » Première remarque : Monsieur le Maire, cela montre quand même que vous pouvez écrire l'histoire de notre ville à votre profit. Si nous notons qu'il y a une augmentation entre les budgets primitifs de 2020 et 2019, on a déjà 1 000 habitants de plus, mais n'oublions pas le résultat des urnes en 2014 au début de la mandature qui confirme que plus de la moitié des Campinois ne font pas confiance, ne vous faisait pas confiance en 2014.

Dans le premier paragraphe, vous avancez des arguments qui sont inexacts et qui reflètent les choix budgétaires contraires aux demandes de la population.

Alors, le premier chiffre que je vais citer, et je l'avais un peu abordé dans le DOB, c'est la petite enfance. La ville manque de crèches, eu égard à l'augmentation de la population que vous favorisez toujours par la construction de logements sociaux. Pour preuve, parce que vous n'allez pas me croire, vous allez même contester mon chiffre, je préfère la déclaration que vous-même, Monsieur le Maire, Monsieur Fautré, vous avez faite à la presse. Vous avez dit : « Nous parvenons actuellement à répondre à 20 % seulement des demandes de places en crèche ». C'est vous qui l'avez dit, et c'est pour cela que vous m'avez contesté il y a quelque temps, je suis désolé, il n'y a pas assez de crèches à Champigny.

Autre sujet de préoccupation que j'ai, et peut-être suis-je mieux placé maintenant que disons dans la petite enfance, il y a en fait seulement 0,0009 place en EHPAD par habitant. À Champigny, nous comptons 14 200 personnes de plus de 60 ans, et 4 729 de plus de 75 ans. Vous comprenez pourquoi je cite ce chiffre. Je suis très préoccupé par cela.

Sécurité publique : + 53,2 % de délits et de crimes supplémentaires depuis le début de votre mandature. Vous ne pouvez pas parler de sécurité publique quand votre majorité et vous-même ne pouvez pas faire régner l'ordre à 100 m de la mairie. Ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas prétendre gouverner cette ville si vous n'arrivez pas à régler ce

problème, et je le répète inlassablement pour que vous sachiez qu'il faut vous préoccuper de cette tare et que tous les Campinois vous le reprochent.

Après, vous parlez de la baisse de la pression fiscale. C'est bien la première fois que vous faites cela, c'est assez drôle, mais c'est inexact en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière. Il y aura en pression fiscale + 618 479 €, soit 1,2 %. Quant à la baisse de la taxe d'enlèvement et des ordures ménagères, malgré ce que vous dites, ce n'est pas votre fait, mais celui du territoire T10. Je suis d'accord avec les deux intervenants pour dire que je ne comprends pas cette strate supplémentaire, en fait, ils ne font rien. Ils ne récupèrent même pas cette taxe, mais pour autant, ils nous coûtent plus cher qu'avant. Donc là, je suis d'accord avec au moins deux intervenants qui l'ont fait tout à l'heure. Souvenez-vous quand même qu'en 2018, vous avez augmenté la taxe foncière due par les propriétaires du montant de la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Alors, à Champigny, je vous ai dit que tous les coups sont permis. On augmente la taxe foncière payée par des propriétaires individuels parce que la TOM baisse. Néanmoins, vous autorisez la construction de logements dont les bailleurs sont exonérés de taxe foncière pendant 15 ans. Là encore, Monsieur Besnard qui cherchait des économies possibles, ou disons arriver à trouver des ressources en plus, et bien moins de logements sociaux, c'est plus de taxe foncière. Je pense que ça ne vous aura pas échappé. C'est une piste à exploiter si vous voulez renflouer cette ville.

Malgré tout le respect que j'ai pour Monsieur Cocq, je parle souvent de la géothermie, mais pas en son principe. Je sais que ça économise et ça fait du bien à l'environnement. Néanmoins, citer dans un projet de budget que les gens font 30 % d'économie alors que la géothermie a été faite depuis plus de 35 ans, je trouve que ce n'est pas très sérieux comme argument. En résumé, quand même, les impôts ont augmenté de 1,2 %. Nous vous avons demandé depuis des années de changer votre politique urbanistique et économique afin de donner les moyens de répondre correctement aux demandes de nos concitoyens. Certaines communes, malgré les chiffres que vous avez cités, y arrivent quand même très bien dans cette discipline.

Maintenant, on va examiner un petit peu les résultats :

- L'épargne nette : ça ne vous a pas échappé, en baisse, ce qui ne permet pas de construire l'avenir. Plus l'épargne nette baisse, moins vous avez de possibilités pour l'avenir ;
- Les recettes réelles de fonctionnement en baisse de 1,13 %, cela n'a rien à voir avec les dotations puisqu'elles, je vous le donnerai tout à l'heure, augmentent en 2020 ;
- Dépenses de fonctionnement : même si c'est contenu, c'est une hausse de 1,11 % ;
- Quant aux dépenses de personnel, + 0,4 % et maintien de la prime à 200 €. Je pense que ça va dans le bon sens, je vous l'ai déjà dit l'année dernière.

Je pense que peut-être un jour, j'aurai une réponse quant aux questions que je pose inlassablement qui reposent sur la durée annuelle du travail, vous ne m'avez toujours pas répondu, pas plus en Commission qu'ici, et l'absentéisme qu'il y a dans notre Hôtel de Ville.

Malgré vos alertes sur les baisses de dotations, et puis Monsieur Guignard en profite et il multiplie ça par de nombreuses années, on additionne toutes les baisses depuis 2014. Ça aussi, ça fait une belle présentation, c'est joli. Mais moi, je calcule au contraire que les dotations de 2020 sont en hausse de 1,1 %, c'est quand même 379 929 € que l'on a engrangés en plus dans ce budget.

Section investissement, alors là, je ne comprends pas. Tout est magnifique, mirifique, je dirais même, mais leurs montants globaux baissent de 4 754 434 €, malgré l'incorporation des 6 millions de la médiathèque du haut de Champigny pour lequel j'ai dit, et je répète, je ne suis pas contre la culture, mais je pense qu'on aurait pu tout simplement rénover ces bâtiments.

Pour la voirie, les Campinois vont être quand même contents de le savoir, les investissements baissent de 100 000 €. Et pourtant, quand vous les rencontrez, vous savez que les Campinois trouvent que la voirie est en mauvaise état, et les doléances sont récurrentes.

L'espace vert, alors là, ce n'est plus les Campinois... Si, ils vont être mécontents, mais c'est peut-être le parti des Verts qui sera mécontent, puisqu'il y a une baisse de 20 000 € sur ce poste.

L'enseignement et la formation, par contre, en revanche je dirais, et je félicite bien sûr, les investissements augmentent de 418 500 €.

Dernier élément du budget primitif 2020 : quelle politique en matière de développement économique ? Je n'ai rien vu, et pourtant je cherche. J'essaie de manipuler les chiffres pour voir, mais je m'aperçois quand même que le taux d'emploi à Champigny est toujours de 0,56. On pourrait donc, avec la création d'emplois, l'implantation de nouvelles entreprises, trouver des ressources. Et également, on éviterait la galère qu'il y a pour tous ces gens à quitter Champigny pour aller travailler à La Défense, ou ailleurs de l'autre côté de Paris.

Vous égrainez de belles paroles, mais les chiffres prouvent le contraire, d'autant que j'ai déjà noté que le recours à l'emprunt augmente de 6 495 245 €. Je m'excuse d'avance de ce que vous allez me dire, Madame, mais les Campinois paient en recours à l'emprunt 1 733,28 €. C'est une hausse de 4 %, et c'est 25 % au-dessus de la moyenne des villes de la même strate.

Parce que vous vous trompez de politique depuis des années, parce que vous manquez de ressources, il est temps de changer de paradigme. Dans le cas contraire, Monsieur le Maire, je suis désolé, mais le verdict des urnes sera vraisemblablement sans appel. Merci.»

M. LE MAIRE

« Monsieur Chevalier. Au moins, vous êtes constant dans vos propos. »

M. CHEVALIER

« Oui, depuis 2014. Ne vous inquiétez pas. »

M. LE MAIRE

« 20 ans, Monsieur. 20 ans. Comme quoi, je peux vous retourner la même chose. Nous sommes constants, vous êtes constant. Comme quoi, c'est bien une question de choix politique. Je partage au moins ça avec vous. Monsieur Solaro. »

M. SOLARO

« Bonsoir à tous. Je voulais parler au nom de ma délégation autour du développement économique. Monsieur Chevalier n'a peut-être pas remarqué qu'il y a beaucoup de travaux en ce moment à Champigny. On a une politique du renouvellement du centre-ville qui va être accéléré par la création de la gare du centre-ville. Et on a aussi un grand plan d'aménagement qui est en train de se négocier autour de l'ex vidéo, avec notamment à son nord Les Simonettes. Donc Champigny est une ville qui a beaucoup d'avenir et qui est en train de changer très fortement. »

M. LE MAIRE

« Cela ne tombe pas du ciel, Patrick Le Guillou, tu le sais très bien.

Non. C'est quand même le travail des services et des élus qui sont ici présents depuis 2014. Chrysis Caporal. »

M^{me} CAPORAL

« Je voulais rebondir un petit peu sur les écologistes qui sont proposés à l'herbe et aux pâturages. Ce n'est pas tout à fait cela. Je pense qu'effectivement ce budget va tout à fait dans le sens d'une volonté de faire peser l'écologie fortement, les repas dans les cantines avec toutes les exigences qui vont avec en sont la preuve. La baisse de la TEOM est attribuée en partie à cette amélioration. Et également, il faut savoir que le tri se fait dans toutes les écoles de Champigny, ainsi que la récupération des produits non consommés. Donc il y a un cycle vertueux qui est en train de se mettre en place, et qui est tout à fait significatif. Et de fait, il ne se met pas en place partout dans les villes du territoire par exemple, pour ne citer que cela. Donc moi, je suis tout à fait contente de ce budget. Évidemment, on va le voter, bien sûr, et également tout ce travail qui a été fait par derrière pour mettre en valeur les efforts que tout le monde fait. Merci. »

M. LE MAIRE

« Merci, Chrysis. Stéphanie Dupré. »

M^{me} DUPRE

« Bonsoir. Juste une petite réflexion, je partage l'inquiétude de Monsieur Chevalier concernant les places en EHPAD. Je renouvelle la proposition que j'ai faite lors du dernier Conseil municipal de nous accompagner à l'Agence Régionale de Santé pour réclamer des financements pour des postes supplémentaires. Merci. »

M. LE MAIRE

« Tout à fait, il faut toujours aller chercher ce dont on a besoin par ailleurs. C'est souvent comme ça, d'ailleurs, qu'on obtient des succès, mais, comme le précise mon voisin à gauche, dans le cadre des 1,2 % qui est une contrainte réelle imposée par l'État, qui corsète quand même l'action publique communale. Il faut nous dire comment faire avec ces contraintes. Les doléances et les besoins, dans cette salle, on les connaît. La question qui nous sépare, c'est : comment on obtient les ressources pour le faire ? Et de ce point de vue-là, nous divergeons, effectivement.

Je ne crois pas que nous trouverons les moyens en changeant la population, parce que ça voudrait dire : combien de logements il faut construire pour justement avoir les moyens nécessaires financiers pour remettre en état tout ce que vous évoquez par ailleurs ? Moi, je préfère trouver des ressources plus sûres au niveau de l'État. Les communes participent à la richesse de l'État, à la richesse économique. Quand elles construisent des écoles, quand le Département construit des collèges, quand on entretient des routes, quand il y a de l'éclairage public, de la culture, du sport, des centres de loisirs, quand les gens sont bien, ça profite à tout le monde, et particulièrement à l'économie. L'économie particulièrement celle qui gagne de l'argent en dormant, c'est-à-dire les actifs financiers. Là, je pense qu'il y a un problème structurel. Il faut, dans ce pays, revoir de fond en comble le système de recettes des collectivités territoriales. Il est urgent de le faire, parce que de plus en plus, on nous demande de faire des choses qui ne sont pas de notre ressort. J'ai entendu toutes les remarques sur la santé et autres. Je peux les partager, ça paraît du bon sens. Mais ça n'en est plus, lorsque toutes les années, la politique contractuelle de l'État depuis 20 ou 25 ans, nous emmène, nous conduit à prendre des compétences qui ne sont pas les nôtres. Nous le faisons de manière volontaire, mais jusqu'à quand, et jusqu'où ? De toute façon, les collectivités, quelles qu'elles soient, ne pourront pas durablement compenser ce que l'État ne fait plus, ou refuse de faire. À un moment donné, il y a une limite à l'exercice. Je crois que nous y sommes. C'est la raison pour laquelle je suis de ces élus qui pensent qu'il faut une grande réforme des finances

locales, qui s'appuie sur l'économie et particulièrement sur les actifs financiers qui se chiffrent par milliers de milliards.

Et si on ponctionnait, Monsieur Chevalier parlait tout à l'heure de 0,00... j'ai eu du mal à vous suivre, d'ailleurs. Mais si on ponctionnait les actifs financiers de 0,1 %, c'est plusieurs millions d'euros directement pour Champigny qui nous permettraient de répondre à tous les besoins que vous avez tous et toutes exprimés depuis tout à l'heure.

Oui, c'est ce que je pense, donc je continue à le dire. Je n'ai pas l'habitude de changer ma veste tous les matins.

Je ne sais pas s'il y a d'autres prises de parole. Monsieur Jeanne ? »

M. JEANNE

« Oui, bonsoir mes chers collègues. On peut au moins se rejoindre sur un point, c'est qu'il y a besoin de réformer le pays, puisque vous appelez à faire une réforme territoriale. Mais quand on veut en faire une, chers collègues, il serait utile de savoir comment elle se construit. Bien évidemment, si on est sur la répartition des pouvoirs des différents niveaux de collectivités territoriales, il faut avoir en parallèle, je dirais en même temps, une bonne approche aussi des questions de financement. Et donc, c'est là oui, effectivement, si on peut se rejoindre sur les idées, on ne se rejoindra certainement pas sur les façons d'y parvenir. Pour en revenir à notre budget, je voudrais commencer par faire quelques remarques sur les propos qui ont pu être tenus, et après, je vous exprimerai bien évidemment quelle est notre position et l'avis général qu'on peut avoir sur le budget que vous nous présentez ce soir pour l'année 2020.

Effectivement, le budget ne serait certainement pas ce qu'il est, comme l'a dit notre collègue, si nous avions une autre répartition au niveau des enjeux sur la question du logement au niveau du territoire. Et pour le faire, faudrait-il encore que la voix de Champigny soit entendue au sein du territoire et qu'elle soit déjà portée. Ce n'est pas souvent le cas.

Ensuite, je ne peux que souscrire au fait qu'il faille dénoncer la gabegie, comme l'a fait Monsieur Besnard sur certains points qu'il a voulu nous révéler ce soir, et dont on avait tout de même quelques éléments, mais c'est une dénonciation un peu tardive, mon cher collègue. On imagine bien pourquoi. Concernant la remarque qui a été faite par Madame Le Lagadec, sur la question de la responsabilité qu'on doit prendre, et c'est pourquoi on doit voter ce budget. Nous ne sommes pas pour autant irresponsables, mais on ne votera pas forcément le budget. Pourquoi ? Parce que ce budget a quand même des difficultés réelles, et il a, au fond, deux points qui sont les principaux écueils de votre présentation budgétaire.

Le premier point, c'est qu'il n'est pas sérieux. Vous savez, quand on fait un exercice budgétaire, je sors de trois jours de séance budgétaire à la Région, on regarde effectivement comment l'expression de l'engagement se fait, c'est-à-dire le taux d'exécution. Et quand on regarde vos données d'exécution, en particulier sur les questions d'investissement, on voit qu'effectivement, le compte n'y est pas. Et là encore, en nous affichant plus de 58 millions, 58 359 000 € d'investissement programmé sur 2020, alors que toutes ces années, vous avez été au cours de cette mandature à chaque fois en dessous des 50 % de taux d'exécution, on est bien là dans un budget assez classique, au fond, mais qui ne cesse de s'amplifier sur la notion qui est celle de l'affichage. On est sur un budget d'affichage avec des éléments qui se sont fortement renforcés et dont je suppose qu'on ne les retrouve pas tous dans le budget. Je vous le dis très sincèrement, ce qui suppose d'ailleurs une part d'insincérité dans le budget que vous nous présentez aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les travaux, les éléments de communication, et je n'ai pas l'intention de rouvrir une discussion sur ce point avec Madame Keita ce soir qui revient à chaque fois là-dessus. Mais la profusion de documents

ou de divers supports avec des coûts phénoménaux fait qu'il y a quand même une existence réelle. D'ailleurs, j'ai saisi le Préfet à cet égard.

Au fond, vous êtes sur un budget qui est d'une part un budget d'affichage, peu sérieux, un budget préélectoral. Et c'est aussi pour cela, et cela a été dit d'ailleurs, y compris par un membre dont on ne sait pas trop, on le verra peut-être aux avis qu'on aura en fin de Conseil concernant la réforme des retraites, s'il est encore dans la majorité ou dans l'opposition. Mais au fond, on est dans une situation où vous nous faites une présentation budgétaire avec un peu de bonneteau entre l'EPT et la ville sur la question de la fiscalité. Parce que, contrairement à ce qui vient d'être dit et qui est totalement faux par Madame Caporal, ce n'est pas parce qu'on a fait un peu de tri sélectif contre les déchets dans les écoles que la TEOM baisse. Ce n'est pas du tout pour cela. C'était prévu dans les textes au moment de la constitution de l'EPT. C'est simplement le résultat de ce qu'on attendait depuis deux ans. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Quand les impôts baissent, au fond, c'est grâce à l'EPT. Quand ils augmentent, c'est à cause de l'État, bien évidemment. C'est ce que vous allez expliquer. Alors qu'en réalité, vous nous disiez exactement la même chose quand, à la tête de l'État, on avait Nicolas Sarkozy, vous nous disiez exactement la même chose quand on avait François Hollande, et maintenant, avec Emmanuel Macron, vous dites exactement la même chose. Au moins, vous êtes constant. Mais je ne pense pas que Fabien Roussel sera un jour Président de la République, vous pourrez donc toujours continuer à le dire. Je ne sais pas si ce sera dans cette salle, mais en tout cas, vous pourrez toujours continuer à raconter la même chose. Ce ne sera pas très novateur, mais au fond, c'est votre registre et votre fonds de commerce.

Donc la pression fiscale, elle va quand même augmenter puisque vous savez très bien qu'il y a une évolution des bases. Vous auriez pu faire d'autre choix, vous ne les avez pas faits, il va falloir maintenant les assumer. En tout état de cause, vous comprendrez bien évidemment qu'on ne peut pas cautionner ce budget qui est un budget au fond de près ou de campagne, avec de l'affichage et encore de l'affichage. »

M. LE MAIRE

« Les Campinois seront témoins de ce que nous faisons. Philippe Sudre. »

M. SUDRE

« Chers collègues, les élus communistes et partenaires vont voter le budget primitif 2020 qui nous est proposé. Il traduit en axes budgétaires les orientations dont nous avons débattues lors du DOB et que notre groupe avait approuvé. Ce budget est celui d'une commune qui continue à aller de l'avant en se battant d'arrache-pied pour mettre en œuvre des actions utiles à toutes et à tous. Il est le budget d'une commune qui porte les valeurs environnementales marquées des valeurs solidaires et sociales en résistant aux politiques qui poussent les habitants dans les difficultés et qui poussent au repli sur soi, au rejet de l'autre. Ces politiques provoquent de la colère, elles sont désormais contestées massivement, comme en témoigne la puissance du mouvement social actuel qui rejette une réforme des retraites assassine. Dans ce même esprit de résistance qui nous anime concernant notre commune, notre groupe exprime son soutien à l'important mouvement social contre la réforme des retraites. Le gouvernement a décidé d'engager un véritable bras de fer, il tente chaque jour d'opposer les Français entre eux. Il campe sur des positions dogmatiques qui conduiront à travailler plus, jusqu'à 64 ans, soit deux ans de plus qu'aujourd'hui. Nous allons tout à l'heure, je l'espère, voter un vœu demandant le retrait de ce projet de loi scélérat. Cette réforme ne réglera en rien la question du financement des retraites. Elle cherche en réalité à faire des économies de court terme et sacrifie les aspirations à mieux vivre de millions de salariés, et plus particulièrement des plus jeunes.

C'est la même logique qui anime le gouvernement lorsqu'il maintient sa politique d'austérité envers les communes, lorsqu'il sanctuarise la trajectoire de réduction des dépenses à hauteur de 13 milliards, lorsqu'il prive les collectivités au fil des réformes de leurs leviers fiscaux, lorsqu'il impose toujours plus aux communes des dépenses obligatoires, lorsqu'il contraint les collectivités à contractualiser sous peine de sanctions financières, et tout cela, lorsqu'il y a tant de besoins locaux à satisfaire. C'est le cas à Champigny où nous sommes privés d'actions de réalisation souvent urgentes pour les habitants, les jeunes, les retraités, les enfants.

Jean-Jacques Guignard l'a dit, et c'est important, nous refusons d'augmenter la pression fiscale pour ne pas augmenter les difficultés des familles de notre ville, contrairement à ce qu'ont fait les communes voisines de droite de façon accélérée toutes ces dernières années. Je l'ai dit lors du débat des orientations budgétaires, 9,3 millions de personnes vivent désormais sous le seuil de pauvreté, soit 200 000 de plus que l'année précédente. J'ai rapporté également les propos du Président du groupe MoDem à l'Assemblée nationale : « La rémunération du capital a augmenté 7 fois plus vite que la rémunération du travail. Les distributions de dividendes ont battu leur record historique. »

L'argent existe dans ce pays. Mais où est la justice fiscale ? Où est l'efficacité fiscale ? Permettez-moi de poser une autre question : où est passé l'argent du CICE ? Ce même CICE que le gouvernement a choisi de pérenniser sous forme d'allègements de cotisations patronales. Oui, où sont passés les 99,3 milliards versés depuis 2013 ? Le rapport d'état de France Stratégie a apporté quelques éclaircissements. Il donne une fourchette sur la création d'emplois, entre 10 000 et 200 000. Si on prend la fourchette haute, 200 000 emplois pour 99,3 milliards d'euros, cela représente la modique somme de 496 000 € par emploi créé. Cela fait cher de l'emploi, et ce n'est pas toujours de l'emploi. Prenons l'entreprise Carrefour : 2 millions d'aides publiques en 5 ans, et 2 400 emplois supprimés rien qu'au siège social pour faire plaisir aux actionnaires. C'est cela, la réalité, alors qu'on étrangle les communes et toutes les actions utiles. Oui, nous voterons ce budget de résistance, ce budget de solidarité, ce budget d'action écologique dans l'intérêt des habitants, de tous les habitants. Merci de votre attention. »

M. LE MAIRE

« Merci à toutes et tous. En tout cas, j'ai démarré ma conclusion un peu... Ce que je souhaitais dire un peu avant. En tous les cas, ce qui est un peu surprenant, c'est qu'à chaque discussion budgétaire... C'est quoi, un budget ? Ce n'est pas qu'une question d'expert-comptable, ce ne sont pas des chiffres qu'on essaie de manipuler un peu à sa guise. C'est surtout ce qu'il porte, c'est-à-dire à quoi il sert aux habitants. Et quand on ne veut pas aller sur ce terrain-là, Monsieur Jeanne, qu'est-ce qu'on dit : que c'est un budget d'affichage. D'accord. J'aurais bien voulu que vous réagissiez aux propos de Monsieur Guignard tout à l'heure, qui a énuméré un certain nombre de choses. Vous ne l'avez pas fait, bien évidemment. C'est clair que l'exercice est difficile, très difficile, de combattre ce budget qui porte un certain nombre d'actions publiques absolument indispensables pour les habitants, pour leur bien-être, tout simplement. Ça, c'est difficile de le combattre. Ou alors, il faut être franc, il faut le dire. Je ne vous ai pas entendu. C'est ça, un budget, avoir un budget. On en est là. On vote le budget. La campagne, c'est à l'extérieur de cette salle. Je parle comme Maire ici, comme élu local, et pas comme candidat. Notre responsabilité est celle-là. Je ne vous ai pas entendu, Monsieur et Mesdames de l'opposition, dire quoi que ce soit sur ce que nous voulons engager en 2020. La preuve que quelque part...

C'est vrai, je suis assez satisfait d'un certain nombre d'élus ici qui ont parlé de volontarisme politique, et surtout qui ont fait état de la qualité du bilan social de la ville de Champigny. Oui, nous pouvons être fiers, toutes et tous ensemble, la majorité municipale, y compris celles et ceux qui étaient dans la majorité municipale il y a encore

quelques semaines et quelques mois. Parce qu'il y a un vrai bilan, la santé, la jeunesse, la petite enfance, l'enfance. Certes, tout n'est pas atteint, mais il faudra que vous m'expliquiez quelle collectivité territoriale aujourd'hui atteint tous les objectifs. Je ne vois pas bien... Je ne sais plus qui parlait des crèches tout à l'heure. Évidemment que j'ai dit qu'il manquait des crèches. J'aurais été un sacré menteur si j'avais dit le contraire. Évidemment. Mais quand je dis qu'il manque des crèches, j'interpelle le pouvoir également et les habitants pour que nous allions chercher les moyens de construire et d'avoir une autre politique en France plus audacieuse, plus ambitieuse au regard de la petite enfance. De la même manière que pour les personnes âgées, oui, nous sommes une des rares villes, si ce n'est la seule ville d'Île-de-France, à avoir un EHPAD municipal. Là, on peut en être fier. Bien sûr qu'il manque des lieux d'accueil pour les personnes âgées et très âgées. Mais n'avez-vous pas le sentiment, Monsieur Chevalier, que de ce point de vue-là, il m'arrive quand même de regarder les médias télévisés ou écrits ? Il me semble que beaucoup d'associations qui gèrent des EHPAD aujourd'hui en France se plaignent du manque d'ambition de la politique nationale. Nous sommes en retard, très en retard par rapport à d'autres pays, y compris dans la politique de santé mentale, et c'est bien dommage, d'ailleurs. Tout comme nous sommes très en retard sur les salaires des enseignants, dont je pense que ça devrait être une priorité nationale. Je vous propose de passer au vote.

3 dont 1 procuration ne participent pas au vote

M. LE GUILLOU Patrick mandataire de M. FUCHS Yves, M. BESNARD Jean-Louis

ADOpte A LA MAJORITE

32 votes pour dont 7 procurations

13 votes contre dont 4 procurations

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, M. DUVAUDIER Michel mandataire de Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore mandataire de M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia, Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain, M. ROUGIER Jean-Marie mandataire de Mme RECHER Virginie,

1 abstention

M. VACHÉ Clément

2 et 3)

Fixation des taux des trois taxes directes locales et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2020.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Rapport présenté par JJ. GUIGNARD

M. GUIGNARD

« Ces deux points sont liés à la question de la fiscalité locale. Effectivement, je rappelle pour certains ici qu'elle est divisée en deux : les bases, et ce n'est pas la ville qui décide de les augmenter, c'est Bercy. Souvent, vous dites : « L'impôt, l'impôt, l'impôt. » Aujourd'hui, les bases vont augmenter de 0,9 % pour la taxe d'habitation, 1,2 % sur la taxe foncière et 1,2 % sur le foncier non bâti. Ça, c'est la part de l'État. Quant à la ville, très clairement, sur les taux, ils augmentent de 0 % sur la taxe d'habitation, de 0 % sur la taxe foncière et de 0 % sur le foncier non bâti. Ils baissent de 6,8 % sur la taxe des ordures ménagères. Voilà, tout simplement.»

M. LE MAIRE

« Merci. Patrick Le Guillou ».

M. LE GUILLOU

« On ne peut pas laisser dire que c'est une décision politique d'augmentation des bases. On constate l'évolution des dépenses et de l'inflation. On prend en compte l'inflation, ce n'est pas Bercy qui décide de l'inflation, à ma connaissance, en France. On la constate et on la répercute sur l'évolution des bases. Voilà comment il faudrait dire les choses. »

M. GUIGNARD

« Il vaut mieux dire que cela se situe ailleurs que de dire qu'effectivement, l'augmentation de la fiscalité à Champigny est liée à la ville. »

M. LE GUILLOU

« L'inflation est toujours ailleurs, d'accord. »

M. GUIGNARD

« Beaucoup oublient de dire que les bases ne sont pas du ressort de la ville. »

M. LE MAIRE

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, nous passons au vote. Merci.

Délibération n°2 :

Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2020.

12 dont 4 procurations ne participent pas au vote

M. LE GUILLOU Patrick mandataire de M. FUCHS Yves, M. BESNARD Jean-Louis
M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, M. DUVAUDIER
Michel mandataire de Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann,
Mme THIROUX Aurore mandataire de M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia,

ADOpte A LA MAJORITE

35 votes pour dont 8 procurations

2 votes contre

Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain

Délibération n°3 :

Fixation des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2020.

12 dont 4 procurations ne participent pas au vote

M. LE GUILLOU Patrick mandataire de M. FUCHS Yves, M. BESNARD Jean-Louis
M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, M. DUVAUDIER
Michel mandataire de Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann,
Mme THIROUX Aurore mandataire de M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia,

ADOpte A LA MAJORITE

35 votes pour dont 8 procurations

2 votes contre

Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain

4)

Régularisations cautions antérieures à 1996.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Rapport présenté par JJ. GUIGNARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

5)

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2018.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel communal.

Rapport présenté par C. CAPORAL

Le conseil municipal prend acte du rapport

6)

Approbation du CRACL pour l'année 2018, établi par SADEV 94 au titre de la concession d'aménagement du Bois l'Abbé.

Commissions concernées :

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal

3^{ème} Commission : Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des Transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

5^{ème} Commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux

Rapport présenté par JM. LAGACHE

ADOPTE A L'UNANIMITE

7)

Avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre la commune de Champigny-sur-Marne et l'EPFIF

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Rapport présenté par JM. LAGACHE

ADOPTE A LA MAJORITE

45 votes pour dont 11 procurations

4 abstentions dont 1 procuration

M. LE GUILLOU Patrick mandataire de M. FUCHS Yves, M. BESNARD Jean-Louis

M. VACHÉ Clément

8)

Avenant n°3 à la convention entre l'association Confluences Chantiers Insertion et la commune de Champigny-sur-Marne.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Rapport présenté par D. LURIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

9)

Avenant n°5 de prolongation de la concession d'aménagement du premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne.

Commissions concernées :

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal

3^{ème} Commission : Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des Transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par D. LURIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

10)

Avenant n°4 au traité d'exploitation des marchés aux comestibles.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par G. LAMBERT

« Il s'agit de l'avenant n°4 au traité d'exploitation des marchés aux comestibles.

Il est rappelé que cette variation et la formule de révision a été écrite lors du traité de concession approuvé par le Conseil municipal du 25 juin 2014. Nous sommes donc invités ce soir à nous prononcer sur l'augmentation proposée de 2 % des droits de place et de la redevance. »

M. LE MAIRE

« Merci. Des observations ? Oui, Monsieur Duvaudier. »

M. DUVAUDIER

« Bonsoir à toutes et à tous. Nous voterons favorablement cette délibération, même s'il est toujours un petit peu dommage d'augmenter des commerçants qui ont pour la plupart des difficultés sur les marchés. Et ce que je regrette, c'est l'uniformité, c'est qu'on maintienne cette augmentation par exemple pour les commerçants de Cœuilly, on a déjà bien du mal à en avoir. Je trouve ça un peu dommage. Voilà, merci.

M. LE MAIRE

« Valérie, oui. »

M^{me} TECHER

« Par application de la formule de révision du contrat, cette augmentation aurait dû être de 5 %, elle a donc été limitée à 2 %. Après, les tarifs s'appliquent à tous les commerçants. Mais je crois que vous connaissez l'engagement que nous avons auprès des commerçants de Cœuilly. »

M. LE MAIRE

« Merci. Donc quels sont les avis contraires ? Abstention ? Refus de vote ? Il n'y en a pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11)

Conventions avec le Département du Val-de-Marne relatives aux Maisons pour Tous.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel Communal

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers - Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur le handicap, Politique en direction des seniors, Droit des femmes.

Rapport présenté par M. KENNEDY

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 et 13)

Opération «Général de Gaulle» - Surcharge foncière à IDF HABITAT.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA

M. KUENGIENDA

M. LE MAIRE

«Madame Thiroux. »

M^{me} THIROUX

« Bonsoir, chers collègues. Par cette délibération, vous nous demandez d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 264 292 € au titre de la surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 84 logements locatifs dans l'opération immobilière « Général de Gaulle ». Comme vous l'indiquez dans le rapport, les fonds issus du boni, soit 17 millions d'euros, ont déjà été intégralement affectés dans le cadre des actions des programmes d'action 2012/2018. Le financement doit donc maintenant se faire directement sur le budget de la ville. Ce programme, au début annoncé comme exclusivement privé, se situe dans un périmètre où l'on trouve déjà plus de 80 % de HLM, et nous retrouvons, encore, comme bailleur IDF HABITAT, pourtant contesté par l'inspection générale des finances, notamment sur sa gouvernance et ses avantages. Pour ces raisons, l'opposition municipale votera contre ces deux délibérations. »

M. LE MAIRE

« Bien sûr, merci. Il n'y a pas d'autres interventions ? Je vous propose de passer aux votes. Tout le monde a voté, c'était pour le point 12 et 13.

Délibération n°12 :

Mesdames ADOMO, CAPORAL, KENNEDY et Monsieur GUIGNARD, membres du Conseil d'Administration de la SA d'HLM IdF Habitat, ne participent ni au débat ni au vote.

ADOpte A LA MAJORITE

30 votes pour dont 7 procurations

12 votes contre dont 3 procurations

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, M. DUVAUDIER Michel mandataire de Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore mandataire de M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia, Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain, M. VACHÉ Clément

3 abstentions dont 1 procuration

M. LE GUILLOU Patrick mandataire de M. FUCHS Yves, M. BESNARD Jean-Louis

Délibération n°13 :

Mesdames ADOMO, CAPORAL, KENNEDY et Monsieur GUIGNARD, membres du Conseil d'Administration de la SA d'HLM IdF Habitat, ne participent ni au débat ni au vote.

ADOpte A LA MAJORITE

30 votes pour dont 7 procurations

12 votes contre dont 3 procurations

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, M. DUVAUDIER

Michel mandataire de Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann,
Mme THIROUX Aurore mandataire de M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia,
Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain,
M. VACHÉ Clément

3 abstentions dont 1 procuration

M. LE GUILLOU Patrick mandataire de M. FUCHS Yves, M. BESNARD Jean-Louis

14)

Opération «le Carmaux» - Surcharge foncière à la SA d'HLM IDF HABITAT.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par C. ROGERS

M. LE MAIRE

« Merci. Y a-t-il des observations ? Jean-Louis. »

M. BESNARD

« Il s'agit de l'opération Jaurès, si j'ai bien compris ? Ma question est : quand commencent les travaux ? »

M. LE MAIRE

« Normalement, la démolition est prévue en janvier 2020.

Quels sont les avis contraires ? Merci. Abstention ? Refus de vote ? Merci.

Mesdames ADOMO, CAPORAL, KENNEDY et Monsieur GUIGNARD, membres du Conseil d'Administration de la SA d'HLM IdF Habitat, ne participent ni au débat ni au vote.

ADOpte A LA MAJORITE

33 votes pour dont 8 procurations

12 votes contre dont 3 procurations

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, M. DUVAUDIER Michel mandataire de Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore mandataire de M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia, Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain, M. VACHÉ Clément

15)

Avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention pour la Dotation Politique de la Ville 2019 relatif aux travaux du stade Solignat.

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

2^{ème} commission Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

5^{ème} commission Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

ADOpte A L'UNANIMITE

16)

Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par AÉROPORTS DE PARIS.

Commission concernée :

3^{ème} commission: Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par C. CAPORAL

« Il s'agit d'un avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Aéroports de Paris. Je ne vais pas vous détailler toutes les circonstances de cette demande, mais il s'agit de l'enquête publique préalable qui se déroule du 20 novembre jusqu'au 20 décembre. C'est une opération qui demande :

- L'imperméabilisation de 6 ha de terrain ;
- La canalisation jusqu'à la Marne d'une évacuation des eaux pluviales de la plate-forme aéroportuaire directement dans la Marne ;
- Un accès routier T2 pour l'amélioration de l'accès au terminal 2 ;
- L'opération Midi pour le développement de l'activité cargo de l'aéroport.

Le syndicat Marne Vive était amené à émettre des observations techniques sur la qualité de rejet, le protocole d'inventaire des zones humides, et les compensations et la recherche de la gestion des eaux pluviales à la source. Le Comité syndicat Marne Vive a délibéré et a donné un avis défavorable. C'est à la suite de cela que nous sommes amenés aussi à nous prononcer.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer ainsi :

- *réserve son avis sur le projet de développement de la zone aéroportuaire Roissy-Charles-de-Gaulle dans l'attente de disposer d'une vision plus globale et de son impact sur l'environnement,*
- *émet un avis défavorable concernant tout dispositif conduisant à un apport de polluer dans la Marne, exige un débat public sur l'agrandissement ou non de l'aéroport de Paris Roissy-Charles-de-Gaulle.*

Il faut ajouter aussi que cet apport d'eau dans la Marne peut donner des effets négatifs sur tout ce qui est inondation sur les villes environnantes.»

M. LE MAIRE

«Y a-t-il des observations, des interventions sur ce point ? Patrick le Guillou. »

M. LE GUILLOU

« C'est une intervention courte, je trouve que c'est très Ponce Pilate, ce que nous nous apprêtons à voter. Le débat, c'est celui du rôle des aéroports dans le développement de la métropole. Il y a à peu près 100 000 emplois autour de Roissy. Aujourd'hui, on peut le regretter peut-être, mais les aéroports sont une force de développement économique essentielle. Alors, qu'au travers des rejets en Marne, de l'imperméabilisation des sols, on s'interroge sur le développement, je veux bien. Mais aujourd'hui, c'est une réflexion de fond qu'il faut entreprendre. Comment développer le transport aérien ? Parce qu'il se développe. Est-ce que la solution est de ne pas y répondre ? Ça pourrait tendre aujourd'hui à cette position.

Je ne suis pas un fana de l'imperméabilisation, du développement du transport aérien, mais ne pas le faire et ne pas le prendre en compte, je ne trouve pas cela très responsable. Il y a aujourd'hui des travaux forts de compensation et de dépollution de ces aéroports qui sont entrepris, qui constituent, il est vrai, une source essentielle de pollution. Donc le problème, c'est de savoir comment réduire la pollution et l'impact environnemental de ces aéroports. Ça, c'est une véritable question au travers des rejets, de la pollution des sols, d'un tas de choses. Mais refuser cela et dire qu'on attend après un schéma pour le développement de la région parisienne, ça ne conduit pas à quelque chose de très cohérent en matière de développement. »

M^{me} ADOMO

« J'étais avec Chrysis Caporal à ce Comité de Marne Vive. Je n'ai pas l'impression, Patrick, que les Maires qui étaient présents, des Maires de droite, car on dit toujours que c'est la droite qui parle de développement économique, étaient dans une position, ou qu'ils avaient une réflexion qui était irresponsable en décidant de rejeter à l'unanimité, et d'ailleurs il y aura, je pense, par la suite un courrier de Marne Vive adressé au Préfet en ce sens. Tous les Maires, de manière unanime, ont rejeté cette proposition. Ça me semble déplacé dans cette enceinte de parler d'irresponsabilité, parce qu'on met en avant une approche environnementale du projet. Environnement, développement... La transition écologique ne va pas à l'encontre du développement économique. Il ne faut pas les opposer, au contraire. On peut les faire de manière commune, les concevoir ensemble. Je pense qu'il ne faut peut-être pas employer le terme d'irresponsabilité. »

M. LE MAIRE

« Chrysis ? »

M^{me} CAPORAL

« Je voulais dire qu'il y a eu un avis négatif sur le fait que justement, ces rejets allaient polluer la Marne. D'autre part, une quantité d'eau... Ça peut être traité sur place, les infiltrations sur le terrain peuvent être faites sur place. Rien n'a été prévu. On prévoit un tuyau de 9 km pour aller se décharger dans la Marne. Ça va nous impacter directement. C'est une question. C'est une activité de cargo, ce n'est pas une activité... Ce sont de gros cargos, avec tous les camions qui vont avec. »

M. LE MAIRE

« Patrick, Jeannick et Monsieur Viguié. »

M. LE GUILLOU

« Sur le problème de la responsabilité, je vous renvoie à un petit débat qui a animé le territoire et les Maires composant ce territoire sur la piste d'Orly et sa réfection. La position qu'ils ont prise, alors que la réfection de cette piste était une nécessité absolue pour des problèmes de sécurité, parce qu'elle avait plus de 50 ans et qu'elle était usée, on a assisté à un chœur tout à fait touchant de l'ensemble des Maires disant : « Non, pas de réfection, pas de modification des zonages ».

Quand il s'agit des gens de Villeneuve-le-Roi, de Villeneuve-Saint-Georges ou des autres villes, on est un peu moins soucieux du reste des nuisances qui sont faites. Les problèmes de responsabilité, ils s'apprécient globalement. Sur le problème des rejets en Marne, il y a des règles environnementales qui nécessitent effectivement le traitement et la dépollution des rejets. Je vous rappelle quand même que nous sommes dans la logique d'avoir des épreuves en eaux vives, de natation, etc., dans la Seine qui est irriguée par la Marne. Généralement, on évite de se tirer des balles dans le pied en allant polluer des

eaux qui sont supposées propres. Je pense que la réflexion nécessite effectivement d'être creusée, et notamment d'être validée en matière de rejets qui seront effectués. »

M. LE MAIRE

« Jeannick Le Lagadec, puis Monsieur Viguié. »

Mme LE LAGADEC

«Je veux faire deux petites remarques, d'abord une pour mon collègue Patrick Le Guillou. Effectivement, je suis entièrement d'accord avec lui. Il faut avoir une réflexion de fond à l'avenir, qui est d'ailleurs en corrélation avec ce que je disais tout à l'heure sur le budget, sur la place du transport aérien dans nos vies. Il faudra avoir cette réflexion. Et que peut-être, l'extension n'est peut-être pas forcément la voie qu'il faudrait prendre. Moi en tout cas, c'est ce que je pense. C'est vrai que cela impacte tout, nos habitudes de travail, de développement, de mondialisation, etc. Mais je pense que cette réflexion devra être faite. Le deuxième point, et c'est assez intéressant qu'on ait cette délibération ce soir, ça permet de rappeler que nous sommes quand même dans une question d'actualité. Il y a 250 parlementaires qui ont posé une demande de Référendum d'Initiative Partagée, une demande de référendum d'initiative partagée, afin que les Français puissent s'exprimer sur cette question de pouvoir dire si oui ou non, les Aéroports de Paris, ADP, deviendront privé ou resteront public ? Nous sommes vraiment dans le débat, parce que si demain ADP est privé, peut-être qu'on aura moins la parole sur le fait de pouvoir imperméabiliser ou non, rejeter les eaux ou non, qu'elles soient polluées ou pas, et les nuisances de Villeneuve-le-Roi, de Champigny ou de Saint-Maur. Je vous rappelle qu'il y a quand même une spécificité sur Orly, il y a un couvre-feu. Ce n'est pas le cas de la plupart des aéroports. Il y a une campagne à laquelle beaucoup d'entre nous ici autour de la table, de couleurs politiques confondues, participent, initiée par le Département du Val-de-Marne, et qui a permis à ce jour d'obtenir plus de 6 000 signatures directement par le petit camion qui se déplace dans les communes. Voilà, il fallait le saluer. »

M. LE MAIRE

« Tout à fait. Monsieur Viguié. »

M. VIGUIE

« Mon intervention sera dans le sens de mon collègue Le Guillou, on a d'ailleurs eu un débat en Commission assez animé sur ce sujet. Autant les deux premières réserves sur le projet de développement, sur les questions d'apports de pollution, on ne peut qu'être contre cette thématique. Mais il me semble difficilement imaginable que, compte tenu de la pression environnementale, et on a regardé les cartes, on essaie un peu de comprendre comment ce canal pouvait aller se déverser dans la Marne, on a du mal à imaginer que ça puisse se faire sans un contrôle de pollution, alors qu'on aspire tous un jour à se baigner dans la Marne dans un horizon pas aussi lointain. Autant, on voit la proximité du canal de l'Ourcq, mais tirer un canal exprès pour aller déverser des eaux polluées dans la Marne, je n'ose pas imaginer que cela puisse être fait sans prendre un minimum de précautions, justement pour éviter cela. Ça, c'est la première réserve.

Sur l'aspect économique, là où nous sommes extrêmement gênés, c'est à quel titre, en tant que Conseil municipal de Champigny, sommes-nous habilités à exiger un débat public sur l'agrandissement ou non de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle ? Et notamment, ç'a été le point de Madame Caporal, quelles positions devons-nous avoir en matière du hub de Roissy ? Aujourd'hui, c'est très bien d'avoir une réflexion globale sur la diminution des nuisances aériennes, celles des avions. Mais tant que les 10 millions de consommateurs franciliens continueront à consommer des produits venant de loin,

devant être livrés dans des délais très courts, tant que Fedex ou TNT, qu'on a eu beaucoup de mal à faire venir, seront sur le dépôt de Roissy en compétition très serrée avec les 2 autres grands hubs d'Amsterdam et de Francfort, et même 4 avec celui de Londres, même si on peut supposer qu'il sera moins compétitif avec le Brexit, mais dire aujourd'hui qu'empêcher le développement économique de l'aéroport de Roissy supprimera tous les camions, au lieu de les avoir à Roissy, ils vont arriver sur nos routes depuis Francfort ou depuis Amsterdam. C'est déjà en train de se passer cette semaine avec la fermeture du port du Havre depuis 15 jours, où Anvers et Rotterdam redeviennent les premiers ports européens. C'est déplacer le problème en fermant l'aéroport. Il faudra quand même que les Franciliens, tant qu'ils n'auront pas changé leurs habitudes de consommation, consomment ce qu'ils consomment aujourd'hui. Cela fera plus de trajets par la route. À mon sens, on ne règle rien sur le problème. C'est pour cela que nous sommes extrêmement réservés sur le vote de cette délibération telle qu'elle est présentée, notamment sur la dimension économique du dernier point. »

M. LE MAIRE

« Je vous propose que nous votions favorablement l'ensemble de la délibération. Tout à l'heure, on parlait dans le budget de la question environnementale. Il ne faut pas seulement parler. À un moment donné, si on veut des changements profonds, il va falloir qu'il y ait un débat sur comment on fait. Est-ce qu'on laisse le débat de l'agrandissement de ce nouveau hub par les agences patronales, les Chambres consulaires, l'État, la Région ? Qui décide de l'opportunité de développer ou pas ? Nous ne sommes ni pour ni contre ce soir, mais les citoyens franciliens sont en droit aujourd'hui d'exiger sur une telle question qui touche aussi à l'environnement, et je partage ce qu'il s'est dit tout à l'heure, n'opposons pas environnement et économie. Sinon, on est mal barré. Ce n'est pas demain la veille qu'on améliorera sensiblement, et très sensiblement, la qualité de notre air, de notre vie quotidienne. On doit décider sur une question comme celle-ci. On ne peut plus laisser quelques décideurs seulement décider de l'avenir de la région francilienne. »

M. LE GUILLOU

« Si on veut aborder les problèmes de la responsabilité de la commune de Champigny-sur-Marne en matière d'environnement, j'y suis prêt. Mais il faut nous interroger sur les objectifs que nous avons en matière de construction, comment on intègre les normes du bas carbone, par exemple, qui sont un problème essentiel. Comment, dans les espaces publics, on a les mêmes exigences ? Là, on est véritablement dans le champ de nos compétences et de notre responsabilité, car personne d'autre que nous n'édicterait des règles qui permettraient effectivement de limiter ces nuisances à long terme qui sont catastrophiques. »

M. LE MAIRE

« Je n'oppose pas l'un et l'autre. Il y a notre ville, mais nous sommes une ville dans une région qui est la plus forte économiquement parlant de toute l'Europe. On est quand même en droit de se poser des questions. Et les choses ne s'opposent pas avec nos responsabilités environnementales à Champigny, nous ne sommes pas dans un vase clos, Champigny n'est pas fermée par une muraille. Nous sommes évidemment concernés par ce qu'il se passe chez le voisin. De ce point de vue-là, je trouve que la délibération est extrêmement mesurée. Exiger un débat public sur l'agrandissement ou non de l'aéroport de Paris, et après, le débat aura lieu. Ce qui serait gênant, c'est de remettre en cause le principe même du débat. Il faut un débat sur une question comme celle-ci. Elle a des conséquences lourdes pour plusieurs décennies. Il aurait peut-être fallu, à l'époque

d'ailleurs du Général de Gaulle et de Pompidou, peut-être que si on avait eu un débat sur la question de l'arrêt définitif des tramways au bénéfice des voitures, peut-être qu'aujourd'hui on ne serait pas tout à fait dans la même situation. Comme quoi, les citoyens doivent aussi participer aux grandes décisions économiques de ce pays. Ce sont des questions de sociétés aujourd'hui incontournables. On ne peut plus laisser quelques décideurs décider à notre place. En tout cas, c'est mon point de vue. Je vous propose de passer au vote. Merci.

ADOPTE A LA MAJORITE

35 votes pour dont 8 procurations

14 abstentions dont 4 procurations

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy,
M. DUVAUDIER Michel mandataire de Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck,
M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore mandataire de M. BASTIN Wilfrid,
Mme MORGADO Rosalia, Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain,
M. LE GUILLOU Patrick mandataire de M. FUCHS Yves, M. BESNARD Jean-Louis

17)

Adhésion à la compétence « Infrastructures de charge » du SIPPAREC.

Commissions concernées:

2^{ème} commission « Aménagement du Territoire et Développement urbain – Politique du logement et Amélioration de l'habitat – Développement économique / Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme »

3^{ème} commission « Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique »

Rapport présenté par JM. LAGACHE

M. LAGACHE

« Sur ce point qui concerne l'adhésion de la ville à la compétence « Infrastructures de charge » du SIPPAREC, je vais de nouveau passer directement à la nature du vote. On nous demande que le Conseil municipal :

- *Constate l'insuffisance de l'initiative privée sur le territoire de Champigny-sur-Marne,*
- *Qu'il adhère à la compétence « infrastructures de charge » définie dans l'article 3bis des statuts du SIPPAREC,*
- *Qu'il approuve les conditions administratives, techniques et financières attachées à l'exercice de cette compétence par le SIPPAREC,*
- *Et qu'il autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaire à l'exercice de la compétence transférée, et notamment à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens, infrastructures et convention d'occupation du domaine public. »*

M. LE MAIRE

« Merci, Jean-Marie. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Jean-Louis, et après Chrysis»

M. JL. BESNARD

« Juste très brièvement pour regretter le retard dans la procédure d'enfouissement des réseaux électriques par rapport au calendrier annoncé, en particulier sur le quartier de Cœuille où l'enfouissement des lignes électriques prévu dans certaines rues à la fin 2019

n'a pas reçu l'ombre d'un commencement. C'est un peu regrettable. Il faudrait s'enquérir des raisons de ce retard dans l'exécution des travaux tels qu'ils avaient été annoncés, il y a déjà bien longtemps. De fait, on ne voit rien venir pour l'instant. »

M. LE MAIRE

« On va se renseigner, je pensais que l'accord qui avait été pris entre la ville et le SIPPAREC il y a maintenant plus d'un an avait été respecté. Dès demain, on va s'enquérir de savoir s'il y a un réel retard, et si retard, pourquoi. Mais là, je ne pourrai pas répondre. Chrysis, s'il te plaît. »

M^{me} CAPORAL

« Si j'ai bien compris, c'était à propos des bornes Autolib', les bornes de charge. Il serait bien d'en réserver quelques-unes pour des scooters électriques. Ça va être un mode de transport qui va se développer, et comme ce n'est pas le même type de système, il faudra y penser à l'avance. »

M. LE MAIRE

« Tout à fait. Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18)

Désaffectation et affectation des biens mis à disposition dans la convention d'utilisation du syndicat mixte Autolib' Velib' Métropole.

Commissions concernées:

2^{ème} commission « Aménagement du Territoire et Développement urbain – Politique du logement et Amélioration de l'habitat – Développement économique / Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme »

3^{ème} commission « Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique »

Rapport présenté par JM. LAGACHE

M. LE MAIRE

« Il y a avis unanime des deux commissions à la suite du précédent point. Une intervention, une question ? Monsieur Viguié, allez-y. »

M. VIGUIE

« Je voudrais dire quelques mots. D'abord, je pense que c'est plutôt sur cette délibération que Madame Caporal fait part des scooters. Je ne vois pas le lien avec le transfert et les scooters. C'est le premier élément. Il y en avait un quand même ?

Sur cette délibération, j'interviendrai, ce sera court. Effectivement, on prend acte de la désaffectation. On avait eu un excellent débat là-dessus il y a un an et demi, sur lequel Monsieur Cocq avait d'ailleurs fait une intervention assez brillante sur les réserves qu'on pouvait émettre sur le dispositif de l'époque. On voit qu'effectivement, le temps passant, on ne peut pas donner complètement tort à certains constats qui sont faits aujourd'hui, et regretter que cette opération ne ramène rien à la ville et qu'elle conduise à affecter une partie de la voirie à ces opérations, alors qu'on a quand même aussi beaucoup de problèmes de stationnement et qu'on regrette depuis des mois de voir ces aires laissées à l'abandon. Il était urgent de trouver une solution. »

M. LE MAIRE

« On peut se féliciter de l'existence de ce syndicat qui évidemment prend en charge la totalité des dispositifs. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

19)

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour le réaménagement de la voirie rue du Piple.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal

Rapport présenté par C. VACHE

ADOpte A L'UNANIMITE

20)

Rapport d'activité d'Electricité Réseau et Distribution France (ErDF) et d'Electricité de France (EDF) pour la concession du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2018.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Rapport présenté par C. CAPORAL

M^{me} CAPORAL

« C'est le rapport d'activité du réseau de distribution ErDF et des communications du SIPPEREC. C'est à ce sujet qu'il a été question de l'enfouissement. Total du réseau enfoui à ce jour : 6535 m linéaires pour 9385 m de voirie, avec 17 rues en cours. Je m'interrogeais à propos de la suite à donner au vœu du Conseil municipal sur les compteurs Linky, il y a eu un rapport de la Cour des comptes sur les compteurs Linky. Le comité syndical du SIPPEREC a voté également un vœu, Envisage-t-on donc de donner une suite au vœu que nous avons voté en Conseil municipal ? C'est quelque chose en réflexion. »

M. LE MAIRE

« Le vœu avait pour objet de permettre, nous l'avons voté en ce sens, aux habitants de pouvoir refuser. On laissait la capacité aux habitants de pouvoir le refuser, c'était ça, le contenu du vœu voté par l'ensemble des collectivités du SIPPEREC. »

M^{me} CAPORAL

« Les gens qui installent ne tiennent pas compte de la volonté des gens, sauf si effectivement on ne leur ouvre pas la porte. Dans les immeubles collectifs, ce n'est pas le cas. La volonté des habitants n'est pas prise en compte. »

M. LE MAIRE

« D'accord, si c'est avéré, il faudra écrire. Jeannick. »

M^{me} LE LAGADEC

« Je me permets de prolonger cette question sur les compteurs Linky. Il ne vous a pas échappé qu'en ce moment justement, il y a un déploiement de ces compteurs sur Champigny. J'ai été interpellée sur les réseaux sociaux par des habitants qui disaient : « On a bien vu qu'il pouvait y avoir des problèmes, mais que peut-on faire, comment fait-on ? » Je me suis un peu renseignée, ce n'est pas si simple que ça. Il faut envoyer une lettre recommandée au sous-traitant Enedis et au Maire de la ville pour dire que l'on refuse cette installation. Autrement on est responsable, et Enedis peut se retourner contre le propriétaire qui n'ouvre pas sa porte. Attention à cela. Il me semblait également, dans le débat que nous avons ici au Conseil municipal, que l'on avait envisagé d'organiser une réunion d'information et éventuellement de débat autour de cette question pour que les gens soient un peu moins perdus. Ça peut être toujours d'actualité. Je sais qu'il y a un élu, Stéphane Lhomme, qui se déplace régulièrement et qui commence à avoir une expertise qui se développe sur cette thématique. Voilà les éléments que je souhaitais verser à ce débat. »

M. LE MAIRE

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport, non ».

Le conseil municipal prend acte du rapport

21)

Compte rendu annuel de concession gaz de GrDF pour l'année 2018.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Rapport présenté par C. CAPORAL

Le conseil municipal prend acte du compte rendu

22)

Convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour les travaux de modernisation de la crèche « Les Pâquerettes ».

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Rapport présenté par J. LE LAGADEC

ADOpte A L'UNANIMITE

23 à 25)

Conventions « Fonds Publics et Territoires 2019 » à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Rapport présenté par J. LE LAGADEC

Délibération n°23 :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention « Fonds Publics et Territoires » n°201900302.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n°24 :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention « Fonds Publics et Territoires » N°201900296.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n°25 :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention « Fonds Publics et Territoires » n°201900299.

ADOpte A L'UNANIMITE

26)

Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles en REP.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments Communaux.

1^{ère} commission : Finances – Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Rapport présenté par V. ZELIOLI

ADOpte A L'UNANIMITE

27)

Demande de classement de l'école de musique de la ville.

Commission concernée :

6^{ème} commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de jumelage – Initiatives festives – Vie associative – Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par C. ADOMO

ADOpte A L'UNANIMITE

28)

Convention de prêt temporaire de documents d'archives pour exposition

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration /

Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA

ADOpte A L'UNANIMITE

29)

Règlement intérieur du réseau des médiathèques.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

1^{ère} commission : Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal

Rapport présenté par C. ADOMO

« Il s'agit d'adopter le règlement intérieur du réseau des médiathèques. Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la sixième Commission ainsi que de la première. »

M. LE MAIRE

« Merci. Des questions ? Chrysis. »

M^{me} CAPORAL

« J'ai deux choses à soulever. La première, c'est que plutôt que de faire un rappel par lettre lorsqu'il y a des retards, on pourrait le faire par mail ou par SMS, cela reviendrait moins cher.

J'ai vu également qu'il y a des problèmes de stationnement des vélos et des trottinettes. Est-ce qu'on prévoit des arceaux et des stationnements de sécurité ? Les visiteurs viennent avec dans les médiathèques. Il faudrait peut-être en prévoir en nombre suffisant. »

M. LE MAIRE

« Il faut les prévoir. De toute façon, si ce n'est pas le cas, c'est noté. Il faut le prévoir, ce n'est pas une option.

ADOpte A L'UNANIMITE

30)

Exploitation de la Patinoire Municipale, sise, 15, Boulevard Jules Guesde – 94500 Champigny-sur-Marne dans le cadre d'un contrat de concession de de service public pour une durée de 5 ans.

Commissions concernées :

6^{ème} Commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5^{ème} Commission : Enseignement / formation professionnelle /restauration collective / enfance, petite enfance / jeunesse / bâtiments communaux

Rapport présenté par P. SUDRE

« Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement de contrat de concession de service public pour notre patinoire. Comme vous le savez, ce contrat arrive à expiration au 31 juillet 2020. Il s'agit donc de renouveler pour une durée de 5 ans ce contrat. Pour rappel, la ville de Champigny avait choisi la délégation de service public en affermage pour permettre au gestionnaire de gérer cette patinoire en toute quiétude, et surtout pour la ville de Champigny ne pas avoir à subir les déficits, s'il y en avait. Il y a une rationalité économique considérant que le délégataire exploite le service à ses risques et périls, c'est la différence avec la délégation de service public en régie intéressée, une souplesse de gestion, une qualification de savoir-faire requis pour l'exploitation du service, le délégataire étant choisi au vu de ses compétences et garanties professionnelles. Il vous est donc proposé de :

- Maintenir la délégation de la gestion de services sous la forme d'un contrat de concession pour une durée de 5 ans
- Lancer la procédure selon les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de la commande publique.

Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler le mode de gestion relatif à l'exploitation de la patinoire sous la forme d'une concession de service public et de se prononcer sur le lancement de la procédure.»

M. LE MAIRE

« Merci. Y a des observations sur cette délibération pour lancer le processus de désignation ? Non. Merci pour cette unanimité. »

ADOpte A L'UNANIMITE

31)

Patinoire municipale - Désignation des membres de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Commissions concernées :

6^{ème} Commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

1^{ère} Commission : Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5^{ème} Commission : Enseignement, formation professionnelle, restauration collective, enfance, petite enfance, jeunesse, bâtiments communaux.

Rapport présenté par P. SUDRE

« Il s'agit là de la désignation des membres de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales. Vous avez donc un bulletin de vote. »

M. LE MAIRE

« Nous sommes obligés ? Etes-vous d'accord pour qu'on le fasse à main levée ? Je pense que oui. La proposition qui vous est faite est de maintenir pour 3 mois la commission précédente. »

M. SUDRE

« Vous voulez que je rappelle les noms, Monsieur le Maire ? »

M. LE MAIRE

« Si tu veux, oui, vas-y. »

M. SUDRE

« Il est proposé la désignation des membres de la commission en tant que titulaires : Monsieur Sylvain Solaro, Jean-Jacques Guignard, Régine Ceran, Christophe Gaigne et Monsieur Alain Chevalier. Et en suppléants : Madame Caroline Adomo, Gérard Lambert, Gauthier Lahore, François Cocq et Isilda de Amorin Silva. »

M. LE MAIRE

« Merci. Y a-t-il des observations ? Jean-Marie Lagache. »

M. LAGACHE

« Je voudrais juste faire une petite remarque. Je n'ai absolument rien contre cette personne, mais comme c'est un conseiller municipal fantôme, je n'adhère pas à la présence de suppléant de Gauthier Lahore. Je ne voterai donc pas. On ne peut pas indéfiniment, ça a quand même un sens, on ne peut pas voter pour quelqu'un qui n'est jamais là. »

M. LE MAIRE

« Je prends acte de ta remarque, mais je propose quand même que nous votions. C'est pour 3 mois, il y aura une réunion à mon avis.

Une seule liste de candidats est présentée.

5 sièges à attribuer

Ne prend pas part au vote : 1 - M. LAGACHE Jean-Marie

Suffrage exprimé : 48

Quotient électoral : SU/5 = 9.6

48 votes pour la liste présentée dont 12 procurations

SONT ELUS :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Sylvain SOLARO	- Caroline ADOMO
- Jean-Jacques GUIGNARD	- Gérard LAMBERT
- Régine CERAN	- Gauthier LAHORE
- Christophe GAIGNE	- François COCQ
- Alain CHEVALIER	- Isilda DE AMORIN SILVA

32)

Convention de partenariat avec le Conseil Départemental relative au Projet Nutrition Santé Sport au Bois l'Abbé.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Rapport présenté par R. CERAN

« C'est une convention de partenariat avec le Conseil départemental relative au projet Nutrition Santé Sport du Bois L'abbé. Avis favorable à l'unanimité de la quatrième et de la première commission. »

M. LE MAIRE

« Merci, Régine. Y a-t-il des observations ? Jean-Louis. »

M. LAMBERT

« Je regrette simplement que l'on aborde seulement aujourd'hui cette question, alors que ladite convention est à l'œuvre depuis au moins un an et demi. C'est dommage. Ce sont des questions administratives, c'est un peu regrettable. »

M. LE MAIRE

« Tout à fait. Jeannick. »

M^{me} LE LAGADEC

« Merci, Monsieur le Maire. Je me permets de rajouter un mot sur cette convention qui va être conclue avec le Conseil départemental sur ce projet déjà commencé. Il se trouve que j'avais rencontré le docteur Villebrun. D'un côté, le Département fait tout un travail, a rendu publique une étude sur les barrières sociales et financières d'accès aux soins, et que d'un autre côté, il se déroule sur le Département du Val-de-Marne un certain nombre d'actions dans les villes qui promeuvent justement cet accès aux soins, ainsi que des actions de prévention, comme ici, sur le fait de ne pas arriver jusqu'aux soins. Le docteur Villebrun avait sollicité l'ARS pour pouvoir étendre les classes concernées à un niveau de plus, et notamment d'intégrer les CM1. Il lui a été répondu que ce n'était pas possible. Comme je l'ai rencontré à plusieurs reprises dans le cadre de ma délégation Santé au Département, il nous a semblé intéressant de porter une action concrète en même temps qu'on avait les rendus de l'étude dans nos villes. C'était aussi mettre en avant le partenariat Commune/Département qui est, je pense, très fort dans ce Département. Voilà un peu les explications. »

M. LE MAIRE

« Merci, Jeannick. Y a-t-il des avis contraires ? Abstention ? Refus de vote ? Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

33)

Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2020.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Rapport présenté par G. LAMBERT

ADOpte A L'UNANIMITE

34)

Modification du tableau des effectifs.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

4^{ème} commission: Solidarité/Action sociale, Prévention/Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes

Rapport présenté par G. LAMBERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

35)

Recrutement de deux médecins généralistes par contrat de 3 ans.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

4^{ème} commission: Solidarité/Action sociale, Prévention/Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes

Rapport présenté par G. LAMBERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

Départ de séance de M. SY à 22h51

36)

Vœu s'opposant au démembrement de la Direction générale des Finances publiques et au projet de réorganisation de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne.

Nous en venons aux points 36 et 37 qui concernent deux vœux, le premier étant un vœu qui s'oppose au démembrement de la Direction générale des finances publiques et au projet de réorganisation de la Direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne. Avez-vous eu l'occasion le temps de le regarder ? »

Vœu présenté par G. LAMBERT

M. LAMBERT

« C'est donc un vœu qui, comme vous venez de le dire, Monsieur le Maire, s'oppose. Il est présenté par les groupes Communistes partenaires, le groupe socialiste, la France insoumise, le groupe Ecologiste Féministe et Solidaire et Ecologie les Verts.

Comme vous l'avez dit, il y a un débat national sur la restructuration des finances publiques engagé. Je ne vais donc pas faire tous les considérants, mais simplement prendre trois points essentiels. Au niveau départemental, ce projet prévoit le remplacement de 14 trésoreries actuelles par 5, deux services de gestion comptables et deux antennes.

Et pour la commune, le remplacement des services des impôts des entreprises qui sont aujourd'hui situés à Champigny avec un transfert pour les entreprises à Nogent-sur-Marne, pour l'antenne qui est à Gabriel Péri qui serait donc avec une réduction de personnel un accueil physique, mais qui se ferait maintenant sur rendez-vous, et donc plus comme les Campinoises et les Campinois... Et même au-delà, car je rappelle que l'hôtel des impôts Gabriel Péri accueille aussi d'autres habitants des villes voisines.

La troisième est la fermeture et le transfert de la trésorerie municipale de Villiers-sur-Marne à Saint-Maur-des-Fossés avec toutes les conséquences que ça engendrerait pour les familles campinoises qui habitent dans nos quartiers tels que les Boullereaux ou des quartiers comme Coeuilly, avec des temps de trajet différent. Ce qui m'a conduit, Monsieur le Maire, à rencontrer dernièrement les syndicats, tous syndicats confondus. Il y

a un rassemblement extrêmement large des syndicats sur ce projet.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'exiger un moratoire sur la réorganisation en cours de la DGFIP du Val-de-Marne et des suppressions d'emplois demandés, que soit, sous l'égide du Préfet du Val-de-Marne, et je rappelle que c'est l'engagement du ministre Darmanin de dire que quand il y aurait des collectivités qui s'opposeraient, qui remettraient en débat ces problématiques, de maintenir l'offre de services des finances publiques à disposition des Campinois. Un accueil de qualité est maintenu aujourd'hui et permet encore aux entreprises de ne pas aller à Nogent, mais de rester sur l'hôtel des impôts de Champigny et Gabriel Péri. Et enfin, de réaffirmer la non mise en place des Maisons France Service, parce que celles-ci sont synonymes de dissolution du service public et d'une nouvelle dégradation du service de proximité rendu aux usagers. C'est donc le vœu proposé par la majorité municipale. »

M. LE MAIRE

« Merci, je crois que c'est suffisamment clair sur ce qui est en train de s'organiser dans cette administration bien utile. Valérie. »

M^{me} TECHER

« Je voudrais ajouter un point à ceux qui sont dans le vœu, puisqu'on vient de débattre du budget sur plusieurs délibérations qui concernent les finances de la ville. On peut aussi s'inquiéter très fortement des futures relations entre les collectivités territoriales et leur trésorerie de rattachement. C'est de plus en plus tendu, avec de moins en moins de personnel. La dématérialisation, c'est sûrement utile, il y a des choses qui vont plus vite. Mais chacun entendra ici que le suivi des finances de sa ville, le recouvrement et sa qualité, les échanges avec le trésorier principal sont vitaux. Il y a évidemment la question des usagers, beaucoup ont encore à faire en direct au Trésor public. Pour les entreprises, service SIE, ce sont des personnes compétentes qui peuvent répondre. On ne peut pas rester dans des notions floues telles que c'est proposé par les services de l'État.

Je voudrais aussi profiter de cette intervention pour expliquer aussi que quand les choses sont traitées de manière automatique, j'ai découvert avec stupeur sur le quartier du Plateau que de nombreux particuliers, propriétaires ou locataires de box qui ne sont pas à la même adresse que leur lieu d'habitation, souvent c'est à 30 ou 50 m, étaient surtaxés comme une résidence secondaire. Ça m'est arrivé, et en discutant, je me suis aperçue qu'énormément de gens payaient une surtaxe de 60 % sur leur box. C'est traité de manière très administrative. Quand j'ai expliqué aux gens concernés que si leur box était à plus d'un kilomètre, ils ne paieraient pas de taxe d'habitation sur leur box... Ça peut conduire à des surcoûts de 140 € ou 150 € par box. C'est typiquement un traitement complètement administratif et indifférencié, et quand on veut justement faire un recours, on s'aperçoit que ce n'est pas simple si on n'a pas d'interlocuteur. »

M. LE MAIRE

« C'est plus facile que de parler à un appareil téléphonique en appuyant sur la touche dièse. Y a-t-il d'autres interventions sur ce vœu ? Il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote. Merci.

**Vœu s'opposant au démembrement de la Direction générale des Finances publiques
et au projet de réorganisation de la Direction Départementale des Finances Publiques
du Val-de-Marne**

CONSIDERANT la suppression dans l'hexagone, de près de sept cent trésoreries gérant le secteur public local depuis quatre ans ;

CONSIDERANT l'accélération d'une refonte profonde des missions et du maillage territorial des services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne, conformément aux préconisations du « Comité Action Publique 2022 » et au plan DARMANIN de liquidation du réseau DGFIP ;

CONSIDERANT qu'au cœur de cette réforme d'externalisation et de démembrement de la Direction Générale des Finances Publiques, la dématérialisation des démarches - conjuguée à la numérisation des administrations et au recours à l'intelligence artificielle - conduit à un nouveau recul de l'accès des usagers au service public et selon les syndicats à une diminution de 12 à 15% de leurs effectifs sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

CONSIDERANT que cette réforme aurait pour effet de pénaliser de manière importante les habitants du département et de notre commune.

CONSIDERANT qu'avec ces mesures, le gouvernement s'inscrit pleinement dans la mise en place des « Maisons France Service », qui altèrent fortement la qualité du service public rendu.

CONSIDERANT qu'au niveau départemental, le projet prévoit :

- Le remplacement des 14 trésoreries actuelles par 5 « services de gestion comptable » et 2 antennes ;
- Le remplacement des 8 Services des Impôts des Entreprises par 4 services et une antenne ;
- Le remplacement des 12 services des impôts des particuliers par 7 services et 3 antennes.

CONSIDERANT qu'au niveau de la commune, le projet prévoit

- Le remplacement du service des impôts des entreprises de Champigny par une antenne du service de Nogent-sur-Marne (sans que soit précisé ce que recouvre la notion d'antenne). Ce service connaît pourtant une forte activité avec près de 8 000 dossiers en gestion et plus de 4 000 personnes reçues au guichet dans l'année : petits entrepreneurs, autoentrepreneurs, créateurs d'entreprises...
- La suppression de la trésorerie de Villiers-sur-Marne et le rattachement de la ville de Champigny à un service de gestion comptable situé dans les locaux de l'actuelle trésorerie de Saint-Maur-des-Fossés. Dans cette nouvelle situation, les temps d'accès en transport en commun seraient doublés pour les usagers des quartiers en politique de la Ville : aller simple de 40 minutes pour le Bois L'abbé, de 30 minutes ou plus pour les Boullereaux. Ces usagers, souvent confrontés à des situations difficiles, sont les plus nombreux à se rendre à la trésorerie.
- Le maintien du service des impôts des particuliers, mais avec les mêmes amplitudes d'ouvertures qui génèrent aujourd'hui des délais d'attente importants dans ce centre qui est l'un des plus importants du Val-de-Marne en nombre d'usagers.

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne,

EXIGE un moratoire sur la réorganisation en cours de la DDFiP du Val-de-Marne et les suppressions d'emplois afférentes ;

DEMANDE que s'engage sous l'égide du Préfet du Val-de-Marne, une véritable concertation départementale associant la DDFiP, ses salariés et leurs représentant.e.s, les usagers et les élu.e.s, afin d'apporter réponse à la demande de consolidation et de réimplantation des services de proximité, de pleine compétence de la DDFiP.

DEMANDE

- Le maintien de l'offre de services des finances publiques à disposition des champinois, afin de faire face aux besoins tels qu'ils s'expriment.
- La garantie du maintien de la qualité professionnelle du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises et l'extension de l'amplitude d'ouvertures du service des impôts des particuliers.
- Un accueil de qualité maintenu pour les services aujourd'hui proposés par la trésorerie de Villiers-sur-Marne, soit dans les locaux actuels, soit en proximité sur Champigny-sur-Marne, comme c'était le cas il y a encore peu d'années.

REAFFIRME son refus de la mise en place des « Maisons France Service », synonyme de dissolution du service public et d'une nouvelle dégradation du service de proximité rendu aux usagers.

ADOPTE A LA MAJORITE

35 votes pour dont 8 procurations

13 abstentions dont 4 procurations

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, M. DUVAUDIER Michel mandataire de Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore mandataire de M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia, M. LE GUILLOU Patrick mandataire de M. FUCHS Yves, M. BESNARD Jean-Louis, M. ROGERS Colin

37)

Vœu d'urgence pour soutenir la demande de retrait du projet actuel de réforme des retraites

Vœu présenté par S. LEFIEF

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir. C'est un vœu d'urgence présenté par les groupes des élus Communistes et partenaires, Groupe social, France insoumise, Groupe écologiste féministe et solidaire, EELV et Ensemble pour motiver l'urgence, l'entêtement du gouvernement à maintenir cette réforme néfaste qui suscite une immense colère populaire à travers le pays, avec hier plus de 1,8 million de personnes lors de la mobilisation. »

M. LE MAIRE

« Merci, Sergine. Sur les motivations qui nous amènent à nous exprimer à voter l'urgence d'abord, quelles sont les interventions sur cette motivation ? Il n'y en a pas. Merci. »

Vote sur l'urgence : ADOPTE A LA MAJORITE

M^{me} LEFIF

« Le fond, je pense que tout le monde a pris connaissance des considérants du contenu du vœu. Au vu des éléments que nous avons encore dans les dernières heures, il n'y a toujours pas d'explication plus politique, elles sont plutôt techniques. Les personnes les plus touchées seront les femmes, les salariés qui vont subir pas mal d'accidents de parcours professionnel ainsi que les salariés en situation de précarité, les jeunes, tout un ensemble de personnes. Et, à cette heure, au vu des discussions qu'il y a eu tout au long de cette journée, aucune avancée significative, seulement des réponses techniques. Ça n'avance toujours pas. »

M. LE MAIRE

« Merci, y a-t-il des interventions après ces explications ? Jean-Louis Besnard. »

M. BESNARD

« Je voudrais tout d'abord dire que je suis admiratif devant la densité de l'argumentation qui est développée dans ce vœu. En 8 lignes, on arrive à traiter la globalité du sujet extrêmement simple de la réforme des retraites. Vraiment, je suis admiratif. Franchement. Par ailleurs, si on veut faire un débat sur les retraites, je pense qu'il y a d'autres lieux que celui-ci. Ce n'est pas d'une compétence de la commune. J'avoue que je ne comprends pas le sens de ce vœu. Enfin si, je le comprends très bien, c'est un vœu purement politique, mais qui n'a pas lieu d'être dans cette enceinte. »

M. LE MAIRE

« Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Chevalier, et après Monsieur Coline Rogers. »

M. CHEVALIER

« Comme cela vient d'être dit, je pense que, malheureusement... Au début, j'étais sur le vœu d'urgence. J'ai essayé de savoir quelle était l'urgence, comme ça fait quelques mois qu'on en parle. Je n'ai pas de position arrêtée, je pense qu'il y a à boire et à manger là-dedans. Mais que vous disiez «on soutient l'exigence du retrait» sans donner d'explications, d'arguments, sans qu'il y ait un débat, ce que vous voulez toujours, car débat signifie démocratie... Il n'y a rien dans ce vœu qui m'incite à modifier ma position ou m'éclaircir. Dans ces conditions, je voterai contre. Ce n'est pas un papier sérieux. »

M. LE MAIRE

« Ce qui est sérieux, c'est les millions de personnes dans la rue, dont des millions de Campinois. »

M. CHEVALIER

« Je ne vote pas par rapport au nombre de gens qui sont dans la rue. Ce n'est pas ça qui me fait voter. Je veux des arguments, vous n'en développez pas. »

M. ROGERS

« Je voulais expliquer mon vote, parce que ça m'est un peu difficile. Je pense qu'il faut des fois changer les règles quand elles sont trop compliquées, inefficaces, utilisent l'argent inefficacement. Et c'est pour cela que j'étais fier d'être dans la majorité et de voter la réforme du système de quotient familial, parce que ça faisait exactement ce qu'il fallait, mettre un système rationnel et logique en place, et remplacer le système qui avant n'était pas entièrement juste vis-à-vis des gens. Dans le même esprit, j'ai du mal à voter ce vœu parce que je pense qu'il y a des choses dans cette réforme qui ne devraient pas être jugées à la légère, comme la retraite minimum. C'est une chose importante. Donc j'arrête

là, c'était juste pour expliquer pourquoi je ne voterai pas. »

M. LAGACHE

« Une fois n'est pas coutume, je ne voterai pas non plus ce vœu. Je m'abstiendrai. Je pense que c'est présenté de façon un peu manichéenne, je n'ai pas envie de m'associer à cette présentation. »

M. LE MAIRE

« Ok, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Viguié. »

M. VIGUIÉ

« C'est vrai que ce vœu interpelle pas mal, il aurait été complété d'un vœu de soutien aux Campinois qui ont mis 2 h 30 pour aller sur Paris lundi, d'un vœu pour proposer à ceux qui n'ont pas de solution de cantine ou d'école le midi aussi, d'un vœu de soutien aux entreprises qui ont réduit de 30 % leur chiffre d'affaires depuis le début de la crise, ce serait un petit peu plus compréhensible. Aujourd'hui, en l'état, ce vœu est purement politique voire politicien. Je ne pourrai pas voter non plus un vœu de ce type-là aujourd'hui, alors que beaucoup de Campinois sont extrêmement pénalisés par ce qu'il se passe depuis 15 jours. »

M. LE MAIRE

« Et ce sera bien pire dans la décennie qui va venir... et durable. »

M. VIGUIÉ

« Il y aurait un débat sur la question de l'âge pivot, on pourrait commencer à entrer en discussion. Mais ce n'est pas l'instance, ni le lieu ni le but de l'avoir, de toute façon. »

M. LE MAIRE

« Pour éviter de se mettre dans un débat qui touche tous les Campinois, c'est sûr que vous faites fort. Jean-Jacques Guignard. »

M. GUIGNARD

« Un texte extrêmement simple qui simplifie les choses et les améliore. Effectivement, un texte extrêmement simple. Si simple même que le gouvernement n'a pas su l'expliquer, et qui même a dit : « C'est très compliqué, on est confronté à un vrai problème de communication ». C'est si simple que ça... Ça, c'est la première des choses.

La deuxième : y compris les organisations syndicales que l'on qualifie de réformistes aujourd'hui ont très clairement dit : « la ligne rouge est franchie ». Et si la ligne rouge est franchie, ça veut dire qu'il y a des gens qui vont travailler beaucoup plus longtemps. Si nous sommes dans une situation de blocage, c'est aussi lié à une attitude qui, au bout de 18 mois de discussions avec l'ensemble des organisations syndicales, n'a pas été capable de prendre en compte quelques positions des organisations syndicales. Et ça, je crois qu'à un moment donné, il faut qu'on en tienne compte. Je ne crois pas que ces milliers de salariés, qui sont descendus dans la rue et qui perdent de l'argent chaque jour de grève, soient idiots au point de ne pas comprendre qu'il y aura un allongement des périodes de travail et la non-prise en compte de la pénibilité. Y compris aujourd'hui, le même gouvernement se prépare à rediscuter de ces questions. Et aussi que des salariés vont y perdre. Je pense notamment à ceux de l'enseignement, à tel point que nous sommes en train de chercher comment aujourd'hui compenser pour que tout le monde s'y retrouve. S'il y a des spécialistes de la retraite qui peuvent me l'expliquer en 30 secondes, je les invite à le faire. Mais je ne crois pas que face à tous ceux qui ont condamné ce type de

texte, ils fassent le poids. A partir du moment où les gens jugent qu'ils sont directement touchés et qu'ils vont y perdre. À un moment donné, je crois que, Monsieur le Maire le disait sur le fond, il y a aussi des moyens de trouver d'autres financements en termes de cotisations sociales, sortir de la précarisation un certain nombre de salariés, augmenter les salaires pour augmenter les cotisations sociales, utiliser l'argent du CICE et d'autres à autre chose que permettre des avantages boursiers colossaux, en tout cas au niveau des dividendes de ceux qui devaient créer des emplois et qui ne l'ont pas fait, tels que Carrefour, La Poste, et quelques autres.

M. LE MAIRE

« François Cocq, Chrysis Caporal et ensuite Monsieur Rougier. »

M. COCQ

« Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement pour ne pas prolonger le débat, trois éléments. Le premier, mon collègue Besnard disait que cette discussion était politicienne et que ça ne relevait pas des compétences de notre Assemblée. Moi, je considère que l'Assemblée communale peut se trouver sur tous les sujets. Si on ne décidait de parler que des compétences qui sont celles de cette ville, Jean-Louis, nous aurions bien du mal à parler et à voter des choses sur la santé qui vont bien au-delà de ce qui est exigé. Je pense que cet argument peut vous être retourné, et je note qu'il fut celui utilisé par toi-même il y a quelques années, par exemple à l'époque de la loi Notre, où vous fuyiez le débat les uns les autres en scandant « Hollande, Hollande, Hollande » pour ne pas discuter de ces questions. Et ce soir, je vous ai tous entendus dire que cette réforme territoriale était terrible, que vous ne l'avez pas dit précédemment, j'aurais aimé vous avoir à mes côtés à cette époque.

Deuxième aspect sur la simplicité du vœu. Ce vœu est simpliste, en tout cas il dit les choses clairement. De fait, le débat lui-même est simple et simpliste si j'en crois un certain nombre d'arguments qui sont développés, du genre : « L'espérance de vie augmente donc il faut augmenter la durée de cotisation ou le temps travaillé ». Excusez-moi, ça ne vole pas plus haut en termes d'argumentaire.

Ce vœu dit simplement une chose, et c'est mon troisième point, qu'il y a une mobilisation dans ce pays qui n'est pas simplement syndicale, mais qui va bien au-delà. C'est une mobilisation populaire qui porte, et c'est l'avis que je revendique, une majorité politique populaire, une conscience populaire qui va chaque jour grandissant. Que cette Assemblée exprime le souhait de soutenir ce mouvement populaire, qui ne se déverse pas simplement dans nos rues, mais également dans les esprits pour exprimer une dignité de vie et l'envie de refaire une société tous ensemble, je crois que c'est beaucoup, et ce serait tout à notre honneur que de voter ce vœu. »

M^{me} CAPORAL

« Je voulais juste ajouter que c'est une réforme particulièrement sexiste, car les femmes seront les premières à pâtir de ces dispositions. Pourquoi ?

Car il faut avoir travaillé 43 ans pour pouvoir bénéficier de la somme minimale de 1 000 €.

Interventions hors micro

Non.

M. LE MAIRE

« Madame Caporal toute seule, s'il vous plaît. »

M^{me} CAPORAL

« J'en ai terminé. Pour moi, elle est extrêmement sexiste, que ça vous plaise ou non. C'est mon avis. »

M. ROUGIER

« Vous avez lancé le débat, bonsoir à tous. Je rebondis. D'une part, ça me fait un peu sourire, parce que je suis certainement autour de cette table un des rares qui n'ait pas voté pour Monsieur Macron, sans pour autant s'abstenir, n'est-ce pas. La réforme des retraites figurait en toutes lettres dans son programme. Peut-être que vous ne savez pas lire, c'est un problème. Vous parlez de justice sociale, vous en avez plein la bouche tout le temps. Je vais vous dire quelque chose, l'égalité devant la retraite, il y a ceux qui partent à 50 ans, 55 ans, car ils ont des travaux pénibles. Les chauffeurs de train, de TGV, ils ont encore une prime de charbon, des escarbilles dans les yeux. Et ceux qui travaillent, ceux qui triment, qui ont des pénibilités, ce sont les gens qui travaillent dans le BTP essentiellement, tous ces métiers physiques qui se passent dehors. Ce n'est pas un conducteur de train. Ces personnes, cette petite quantité de personnes syndiquées ou non, car les syndicats, pour moi, ce sont des choses maintenues en vie par le gouvernement, par des dons... Ces personnes-là prennent en otage une majorité de gens, une majorité silencieuse, qui voudrait simplement travailler et gagner leur vie. Comment voulez-vous dire... Votre vœu, il est un peu simpliste, effectivement. Je ne voterai pas. Merci. »

M. LE MAIRE

« C'est vrai que vos explications étaient par contre du tonnerre. Monsieur Jeanne. »

M. JEANNE

« Monsieur le Maire, je n'ai pas très bien compris si au fond vous souhaitiez le retrait de ce projet. Vous souhaitez le retrait du projet, c'est bien cela ? »

M. LE MAIRE

« Tel que c'est écrit, oui. C'est la demande de la majorité. »

M. JEANNE

« C'est ce qu'il m'avait semblé. Vous êtes quand même quelqu'un de formidable, assez exceptionnel. Ça nous a été expliqué ce soir, il y a beaucoup de gens qui se mobilisent actuellement sur ce projet, qui sont contre, qui font des manifestations, qui bloquent le pays sur un certain nombre d'aspects depuis déjà plusieurs jours. Il y a des organisations syndicales dont vous êtes proches, qui ont un poids dans le pays. Je pense que vous ne pouvez pas contredire qu'un certain nombre d'organisations syndicales ont un poids, ainsi que le mouvement des citoyens.

Et pour autant, rien ne change. Peut-être l'âge pivot bougera, on a cru comprendre qu'il y avait une ouverture à ce niveau-là. Et là, c'est le vœu de Champigny qui va tout changer, tout débloquent. C'est extraordinaire, quand même. Au fond, mais ce n'est pas un vœu de soutien, à qui vous voulez faire croire ça ? Même pas à votre propre majorité, vous y arrivez. Ce que vous avez fait ce soir, c'est une fois de plus une opération de communication pour essayer de rassembler votre majorité. Nous sommes à quelques jours d'une échéance importante, vous essayez donc de rassembler votre majorité. Vous voyez, même comme cela, même sur un sujet ou a priori l'union de la gauche que vous nous vantez à tout moment ne fonctionne pas. Un représentant d'Europe Ecologie les

Verts a dit qu'il ne voterait pas votre vœu, mal rédigé, et peut-être qu'il y a aussi d'autres raisons.

Mais en tout état de cause, ce soir, on a quelque chose d'intéressant. Ceux qui vont voter pour ce vœu, seront dans votre majorité. Et ceux qui refuseront de le voter, ou qui s'abstiendront, qui voteront contre, puisque c'est l'opération plus politique que vous voulez faire ce soir, ils ne seront plus dans votre majorité. Au moins, cela aura clarifié quelque chose. Mais pas forcément de façon extraordinairement réussie, puisqu'on voit déjà un certain nombre de positions. Bien évidemment, face à une mascarade politicienne de cette nature sur un sujet essentiel, qui est un vrai sujet de société qui mériterait un vrai débat, nous ne nous associerons pas à cette démarche-là. Nous ne participerons pas au vote. »

M. LE MAIRE

« Merci des conseils que vous adressez aux candidats. Sincèrement, je ne savais pas comment faire. Vous m'avez éclairé ce soir. Franchement... J'ai bien fait de venir. Je suis vraiment moins bête. Je ne savais pas comment faire pour rencontrer les futurs membres de la majorité municipale. Ce soir, j'ai une proposition, j'ai une idée, je vais m'en servir. Merci. Caroline. »

M^{me} ADOMO

« Je tiens à réagir, je ne souhaitais pas forcément intervenir. Je suis un peu surprise par les propos tenus. Je rappelle simplement que l'union de la gauche ne vous a pas attendu, Monsieur Jeanne, sur ce sujet-là. Ça fait déjà plusieurs jours et plusieurs semaines que les groupes, les partis politiques de gauche, se retrouvent et échangent ensemble sur cette question. La semaine dernière, il y a eu une réunion de tous les partis de gauche, les représentants, les Verts, Ecologistes, Extrême gauche..... si on veut, oui, l'extrême gauche. Monsieur Besnard, je ne vous ai pas interrompu. Laissez-moi finir. On ne vous a pas attendu pour cela. Je suis un peu surprise des propos tenus. Je vous confirme, oui, effectivement, tous les partis de gauche, de l'extrême gauche également, pas d'extrême droite... Et même, je crois, d'extrême droite. Je suis un peu surprise par Monsieur Rougier, il me semble que Marine Le Pen n'est pas sur la même position que vous. Mais bon, c'est un autre débat.

Pour dire simplement qu'effectivement, on peut ne pas être d'accord avec cette réforme. Ce qui n'est pas le cas du parti socialiste ni de la majorité des partis de gauche. Franchement, ça devient agaçant. À chaque Conseil municipal, vous êtes là pour donner des bons points aux gens. S'il fallait qu'on joue à ce petit jeu, on pourrait aussi se pencher sur ce que votre majorité fait au Conseil régional. À un moment donné, il faut arrêter d'être là pour donner les bons points. Je l'ai dit, car au prochain Conseil municipal, ce sera peut-être l'occasion pour moi de revenir un peu sur la politique menée par Valérie Pécresse à la tête de la Région. »

M. LE MAIRE

« Merci. Je vous propose de passer au vote. Quels sont celles et ceux qui sont pour ? Merci, les choses sont claires ».

Vote sur l'urgence : ADOPTE A LA MAJORITE

Vote sur le fond :

Vœu d'urgence présenté par les groupes par les groupes élus communistes et partenaires, Groupe Socialiste, France Insoumise, Groupe écologiste, féministe et solidaire, EELV-Ensemble

Considérant l'aspiration à plus de justice sociale et fiscale qui s'exprime avec force dans tout le pays depuis plus d'un an ;

Considérant le puissant mouvement national de grève et les mobilisations en cours pour refuser la disparition du système solidaire de retraites par répartition au profit du projet gouvernemental de réforme de retraite par points,

Considérant les annonces du premier ministre confirmant la remise en cause du mode de calcul, du montant de pension, de la durée de cotisation ouvrant droit au départ en retraite à taux plein et le blocage confirmé des ressources affectées aux retraites par répartition à 14% du PIB ;

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne

Soutient l'exigence du retrait du projet actuel de réforme des retraites.

13 dont 4 procurations ne participent pas au vote

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthélémy, M. DUVAUDIER Michel mandataire de Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore mandataire de M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia, M. LE GUILLOU Patrick mandataire de M. FUCHS Yves, M. BESNARD Jean-Louis, M. ROGERS Colin

ADOpte A LA MAJORITE

29 votes pour dont 7 procurations

4 votes contre dont 1 procuration

Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain,
M. ROUGIER Jean-Marie mandataire de Mme RECHER Virginie,

2 abstentions

M. LAGACHE Jean-Marie, M. VACHÉ Clément

38)

Informations sur l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

Le dernier point, comme on le fait habituellement, quelques éléments de ce qu'il s'est passé au Conseil des territoires lundi. Sur la question budgétaire, l'année 2020 est, vous le comprendrez bien, considérée comme une année de transition dans l'attente, et pour cause, de la clarification des niveaux institutionnels de France, promise depuis deux ans déjà. Nous avons déjà rappelé notre exigence de solidarité territoriale. Il a été voté une motion sur le maintien des ressources au bloc communal, mais je ne vous cache pas que je ne sais pas ce que veut dire cette vague notion de bloc communal. Il y a eu des modifications approuvées ainsi que les budgets annexes.

Sur les PLU et l'aménagement, le Conseil a approuvé une convention pour l'aménagement du secteur Alouettes à Fontenay-sous-Bois. Pour la ZAC des Facultés à Saint-Maur, le Conseil a acté le compte rendu financier 2018, les dossiers de réalisation et programme

des équipements publics. Il a également approuvé l'avenant de prolongation de la concession d'aménagement du PNRU-1 du Bois L'Abbé, et une convention régionale de développement urbain pour l'ANRU-2 du Bois L'Abbé a également été approuvée.

Le Conseil a aussi approuvé une délégation du droit de préemption à l'Agence des espaces verts pour la partie du Bois Saint-Martin qui se trouve sur Villiers, ainsi qu'une convention d'intervention foncière avec l'EPFIF sur Charenton-le-Pont.

Dans le domaine de l'habitat, des garanties d'emprunt ont été accordées pour les opérations de construction de 33 logements sociaux à Saint-Maur, 214 logements pour étudiants au Perreux, et de 44 logements sociaux à Saint-Maurice. S'agissant de la politique de la ville, le Conseil a approuvé des avenants au contrat de ville, à la ville de Champigny, de Fontenay, de Saint-Maur et de Villiers. Ce sont les 4 villes concernées. Sur l'environnement et l'assainissement, le Conseil a arrêté son projet de plan Climat Air Energie qui doit maintenant être soumis à la concertation.

Concernant les ordures ménagères, deux conventions d'implantation et d'usage des bornes enterrées ont été approuvées, dont une avec IDF HABITAT concernant la résidence du Plateau. Les rapports 2018 sur la qualité du service déchets et celle du prix et du service de l'eau potable et de l'assainissement ont été approuvés. Et enfin, il en va de même pour la convention de maîtrise d'ouvrage dont on a parlé tout à l'heure pour la rue du Piple que nous avons voté.

Il y avait diverses questions ? »

M. LE GUILLOU

« Excusez-moi, je voudrais intervenir. Les conditions du vote d'hier telles que nous l'avons subi, je rappelle qu'ici, les représentants du Conseil municipal au sein des territoires sont divers dans leur sensibilité. On exprime donc, à certains moments, des votes diversifiés en fonction de notre propre sensibilité. Les conditions dans lesquelles le Président du territoire, Monsieur Martin, a traité Champigny-sur-Marne sont totalement inadmissibles, on s'en est ému publiquement. Je ne sais pas si c'est une forme de cynisme, de provocation ou de sénescence qui l'a atteint, mais on ne peut pas, je le dis très clairement, traiter les gens de Champigny comme ils l'ont été, c'est-à-dire comme un bloc auquel on refuse l'expression de sa propre diversité et de ses propres votes. Je souhaiterais donc, Monsieur le Maire, que vous transmettiez au Président l'émotion, ou tout du moins la réprobation, que nous avons à l'égard de ses pratiques. »

M. LE MAIRE

« Bien évidemment. Une petite preuve quand même que la diversité au sein d'une majorité municipale est extrêmement importante, mais ce n'est pas forcément dans la pratique des villes avoisinantes.

M. BESNARD

« J'aurai plusieurs petits points à exposer. Le premier, je suis chargé par l'association «J'aime mon marché de Coeuilly » de remercier les services municipaux pour le matériel qu'ils ont apporté au Marché de Noël de dimanche dernier, qui a été, de l'avis unanime, une grande réussite. Premièrement.

Ensuite, je regrette, et ça n'a rien à voir avec le sujet précédent, que les guirlandes de Noël, tel qu'il avait été prévu de les apposer avenue Maurice-Thorez au niveau du pôle commercial, cela avait été décidé en Conseil de quartier, cela avait même été validé en bureau municipal puisque j'y étais à l'époque, et au final il n'y a aucune décoration de Noël. Beaucoup de gens sont émus autour de moi, même si ce n'est pas très important, c'est quand même significatif de la façon de répondre à une demande qui avait été formulée à l'époque.

Et enfin, je termine par une remarque du même style. Il y a eu samedi dernier une réunion sur la sécurité de la circulation avenue Maurice-Thorez. Les gens du quartier ont été prévenus le vendredi pour le samedi matin. Au cours de cette réunion, j'ai appris, je n'étais pas présent compte tenu de la brièveté du délai, que les réflexions ne concernaient que la partie comprise entre le rond-point qui coupe l'avenue Maurice-Thorez, et non pas sur l'autre partie. Là aussi, il y a des problèmes de sécurité, de circulation et de vitesse excessive.

Enfin, je voudrais savoir quelle réponse vous faites à la question que nous avons posée au dernier Conseil à propos de la composition des conseils d'école. Nous n'avons pas eu de réponse sur la licéité de la composition des conseils d'école suite à la question qu'avait posée mon collègue Patrick Le Guillou. J'en ai terminé. »

M. LE MAIRE

« Comme il n'y a pas de débat sur des questions diverses, je vous propose de répondre. Sur les illuminations de Noël, la décision a été prise en bureau municipal. Je demande à ce que ce soit respecté. Normalement, elles devraient être posées avant la fin de la semaine. C'est trop tard, je le reconnais. Mais elles seront posées. La décision que nous avons prise au bureau municipal, je demande à ce qu'elle soit respectée.

En tous les cas, c'est la dernière séance de l'année 2019. Si nous n'avons pas l'occasion de nous croiser, je vous souhaite évidemment de joyeuses fêtes de fin d'année. »

Questions diverses